

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN



Parc naturel régional du Marais poitevin

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2016



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici

Rapport d'activités 2016 – version projet

Parc naturel régional du Marais poitevin



SOMMAIRE

AXE 1 Agir en faveur d'un Marais dynamique	7
Soutenir une agriculture durable	8
L'élevage à l'herbe : tradition et modernité	8
Le pâturage collectif : une identité collective !	9
Poursuite de la mise en œuvre des MAE	10
L'implication des Chambres d'agriculture et les collaborations opérationnelles	11
Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps	12
Une image du territoire dynamique et dans l'air du temps	12
Une offre variée de documents de promotion touristique	14
Des offres d'activités pour tous les goûts	16
Un tourisme de qualité	18
Valoriser les ressources locales par des filières en circuit court	19
La marque : « Valeurs Parc naturel régional »	19
Le premier produit local marqué par le PNR du Marais poitevin	20
Un marquage pour valoriser les produits comme les services	20
Œuvrer pour la transition énergétique	21
Partager les stratégies ENR avec les partenaires habilités	21
Se former et s'informer sur l'écohabitat et les énergies renouvelables	22
Les avis réglementaires du PNR en 2016	22
AXE 2 Agir en faveur d'un Marais préservé	23
Préserver le Marais et son littoral	23
2016, première année d'exercice pour le programme Life Baie de l'Aiguillon	23
Natura 2000	24
La gestion conservatoire des sites	26
Les continuités écologiques	27
Coordonner l'observatoire du patrimoine naturel	28
Un outil au service du territoire	28
La valorisation des résultats et des données	28
Les suivis scientifiques 2016	28
Le Marais poitevin mobilisé pour les grandes migrations piscicoles	29
Un catalogue des habitats naturels pour le Marais	30
Préserver les paysages identitaires du Marais	31
Grand site de France et site classé : un Plan Paysage exceptionnel pour le Marais mouillé	32
Le Grand site du Marais mouillé poitevin en 2016	34

Préserver et mettre en valeur le cadre de vie	36
Qualité, identité territoriale et usages	36
L’embellissement des entrées et des cœurs de bourgs	37
Des documents d’urbanisme de qualité	39
Les avis réglementaires du PNR	39
La circulation des véhicules à moteur	40
Affichages publicitaires : concertation et solutions	41
Les habitants investis pour leur cadre de vie	43
AXE 3 Agir en faveur d’un Marais partagé	44
Partager les richesses du territoire et la connaissance	44
Les partenaires de la connaissance et de la médiation des savoirs	44
Les outils de transmission des savoirs en 2016	45
Un 1er appel à projets fédérateurs innovants en EEDD	46
La Maison du Marais poitevin	46
Le Marais poitevin hors du territoire	46
La formation et la sensibilisation des acteurs locaux	47
Le partage d’expériences techniques et scientifiques	48
Participer à la prise de conscience des risques et promouvoir les alternatives	48
Renforcer le sentiment d’appartenance au Parc	49
Bienvenue dans le Parc naturel régional du Marais poitevin	49
Le Parc du Marais poitevin dans les médias	49
Un air de fête : l’occasion de rencontres et de découvertes du Marais poitevin	50
Animer la participation territoriale	51
Des habitants qui s’intéressent au marais d’aujourd’hui	51
Des projets de valorisation des patrimoines du Marais accompagnés par le PNR	52
Des temps forts incontournables de l’identité maraîchine	52
Animer le Parc naturel régional	53
Une gouvernance élargie	53
Des procédures renforcées	53
Des réseaux dynamiques d’acteurs locaux	54
Des engagements confirmés au niveau national, régional et européen	54
Des partenariats formalisés	55
Un nouveau site web pour le PNR	56
Développer la connaissance, l’observation et l’analyse	57
La mise en œuvre de l’Observatoire territorial du Marais poitevin	57
Le conseil scientifique et prospectif du PNR du Marais poitevin	58
Le partenariat PNR / CNRS : une thèse de géologie sur les submersions marines	58

Agir en faveur d'un Marais dynamique

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le Parc porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux.

*La préservation des surfaces de prairies naturelles est l'enjeu majeur du Marais poitevin.
Elles constituent le principal indicateur de l'évolution de l'agriculture et du milieu naturel.*

Le PNR s'est fixé comme objectif d'assurer le suivi de l'évolution des surfaces de prairies sur l'ensemble de son territoire, avec une attention particulière aux prairies de la zone humide du Marais poitevin.

Ainsi, dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel, le Parc assure le suivi des prairies à partir de plusieurs données sources :

- le Registre parcellaire graphique (RPG), basé sur les déclarations des agriculteurs mises à jour chaque année (NB : à ce jour, les dernières données disponibles via le RPG sont celles de 2014),
- le croisement des données des inventaires de l'occupation du sol (caractérisation terrain des habitats Natura 2000 réalisée en 2003, analyse des images satellite de 2008, suivi des surfaces engagées en Mesures agri-environnementales (MAE), caractérisation des habitats Natura par image satellite réalisée en 2000 et actuellement en cours d'analyse par l'EPMP...).



Soutenir une agriculture durable

L'élevage à l'herbe : tradition et modernité

Le soutien de l'élevage à l'herbe constitue le principal champ d'action du Parc en matière d'agriculture durable. La majorité des actions du Parc cible les exploitations d'élevage et les surfaces de prairie naturelle.

Le PNR a mis en place ou accompagné de très nombreuses actions en faveur du pâturage et des prairies aux bénéfices des éleveurs.



En 2016, les interventions du Parc, en faveur de l'élevage à l'herbe et de la préservation des milieux et des paysages, ont permis :

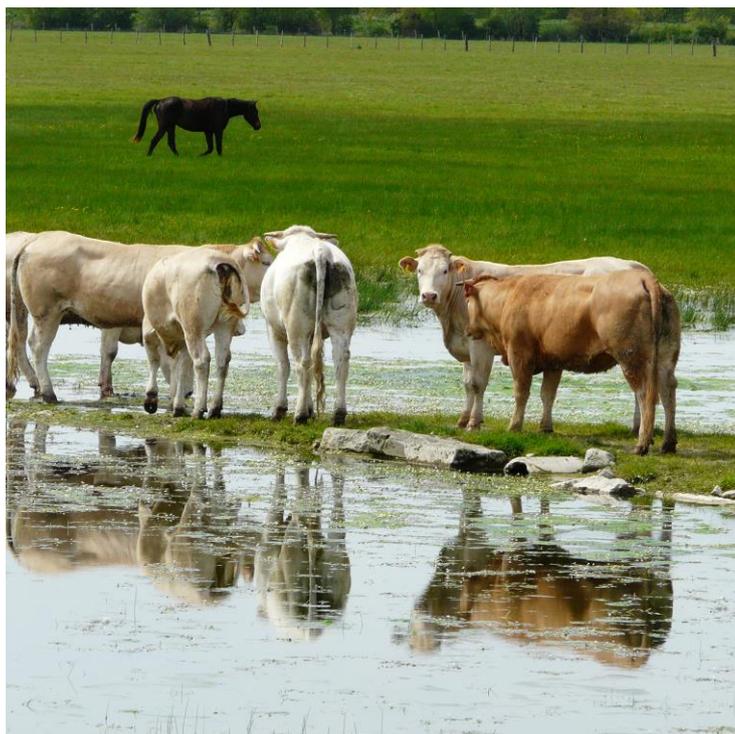
- la restauration de prairie : **55,30 hectares**
- la valorisation de prairie : **90,10 hectares**
- la restauration d'habitat naturel : **2 hectares**
- le curage de voies d'eau : **14,30 kilomètres**
- la pose de clôtures : **8,90 kilomètres**
- la plantation d'arbres de bordure de voies d'eau : **0,60 kilomètre**
- la restauration de mares/abreuvoirs : **8 unités**
- la valorisation de « baisses » grâce à la mise en place de batardeau : **3 unités**
- l'équipement de franchissements de voies d'eau (passages busés/ponts): **33 unités**
- la mise en place de parcs de contention du bétail : **2 unités.**



Le pâturage collectif : une identité collective !

Le Parc poursuit une gestion durable des vastes prairies naturelles humides que constituent les « marais communaux ». Il accompagne les communes concernées par les 18 « communaux » pour une gestion rigoureuse des conditions sanitaires, à l'entrée des animaux et pendant tout leur séjour, du fait des risques particuliers liés au mode de pâturage collectif.

Le Parc organise également, à la demande des communes et en mutualisant la prestation, une surveillance permanente des plus grands communaux par des éco-pasteurs à cheval.



Enfin, le Parc a accompagné les communes de Lairoux et de Curzon pour une gestion expérimentale des zones contaminées par la Jussie terrestre.

La Jussie est une espèce exotique envahissante strictement aquatique dans le Marais poitevin jusqu'en 2011. Depuis cette date, elle s'observe sous forme « terrestre », c'est-à-dire en période exondée, dans des dépressions des communaux de Lairoux et de Curzon.

L'enjeu est majeur lorsque l'on considère le problème que pose cette forme « terrestre » de jussie en Brière où elle couvre près de 500 hectares au détriment des prairies humides et des pâturages.

En Marais poitevin, elle reste, en 2016, cantonnée aux communaux mitoyens de Lairoux et Curzon, sur une surface de près de 4 hectares.



Au regard de la Brière, il semble encore possible d'intervenir, c'est pourquoi le PNR du Marais poitevin a initié en 2014, un programme expérimental de lutte contre cette forme terrestre de jussie en partenariat avec l'Agrocampus Ouest, qui assure la coordination scientifique du programme, la FDGDON et la FREDON, habilitées à épandre des saumures, l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise pour l'expérimentation de décapage avec enfouissement et son rôle d'expert et les communes, propriétaires et investies dans la logistique des opérations et du ramassage manuel.

Plusieurs essais sont appliqués : fauche, pâturage, application de saumures, ramassage manuel et décapage avec enfouissement.

Le PNR coordonne les opérations, assure les suivis et les mesures et présente les résultats au comité de pilotage qui s'est réuni deux fois en 2016. Trois opérations de ramassage manuel ont mobilisé les membres de l'association des Rouches, les éleveurs et les communes concernées.

Les résultats des expérimentations de 2016 vont se poursuivre en 2017 afin d'orienter dès 2018 une campagne de lutte adaptée.



application de saumure, FDGDON

décapage avec enfouissement

ramassage manuel, Lairoux, 18 juillet 2016

Poursuite de la mise en œuvre des MAE



En 2016, l'EPMP a reconduit un Programme agro-environnemental et climatique du Marais poitevin, en partenariat avec les trois Chambres départementales d'agriculture et le PNR. Ce dernier a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des expertises environnementales des prairies nécessaires à leur contractualisation en MAE.

Après avoir réalisé l'expertise environnementale de 21.526 ha de prairies en 2015, année de renouvellement de la majorité des contrats MAE, ce sont 771 hectares de prairies, dont 85 hectares en mesure « Maintien de l'eau dans les parties basses des prairies », la plus favorable au maintien de la biodiversité sur les milieux prairiaux, qui ont été diagnostiquée en 2016 .

Au total, la surface couverte en MAE dans le périmètre du Parc naturel régional du Marais poitevin atteint 24 317 hectares en 2016.

L'implication des Chambres d'agriculture et les collaborations opérationnelles



Signataires de la charte, les Chambres départementales d'agriculture siègent au comité syndical du PNR, ce qui favorise les collaborations entre structures et avec le territoire.

Afin de renforcer l'action en faveur de l'élevage notamment, le Parc et les Chambres ont formalisé leur engagement au travers d'une convention-cadre. Celle-ci se décline en conventions opérationnelles qui précisent les objectifs et les moyens financiers alloués pour chaque sujet.

Les réflexions-actions engagées concernent notamment deux volets complémentaires : d'une part, un engagement commun pour défendre les prairies naturelles du Marais poitevin et maintenir et valoriser l'élevage à travers le soutien aux éleveurs notamment et, d'autre part, un projet de marquage (voir page... : marque Parc) de la viande bovine (élevage à l'herbe).



- En 2016, la défense de l'élevage et des prairies naturelles a été portée auprès des plus hautes instances.

Le Parc et les Chambres d'agriculture sont intervenus auprès des Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement pour dénoncer le retrait de la plupart des communes du Marais du projet de **dispositif Indemnité compensatrice de handicap naturel 2018 (ICHN)**. Il a été demandé la réintégration, dans sa globalité, du Marais poitevin, considérant que l'ICHN était un outil important de la politique de préservation des prairies du Marais.

- Une **indemnité spéciale zone humide (ISZH)** aux bénéficiaires des prairies naturelles du Marais poitevin.

Le Parc défend, auprès des instances nationales, le maintien et le développement des outils qui concourent à la préservation des prairies naturelles de son territoire.

À titre d'exemple, le Parc est membre du réseau Ramsar, réseau par le biais duquel il défend la mise en place d'une **indemnité spéciale zone humide (ISZH)** aux bénéficiaires des prairies naturelles.

Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps.

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de l'économie du Marais. Pour autant, il convient d'accroître les retombées économiques générées par cette activité, dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité. Le Parc œuvre donc, aux côtés de tous les acteurs locaux, pour développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et dans le temps.

Une image du territoire dynamique et dans l'air du temps

> *Un site internet porte d'entrée du Marais poitevin*

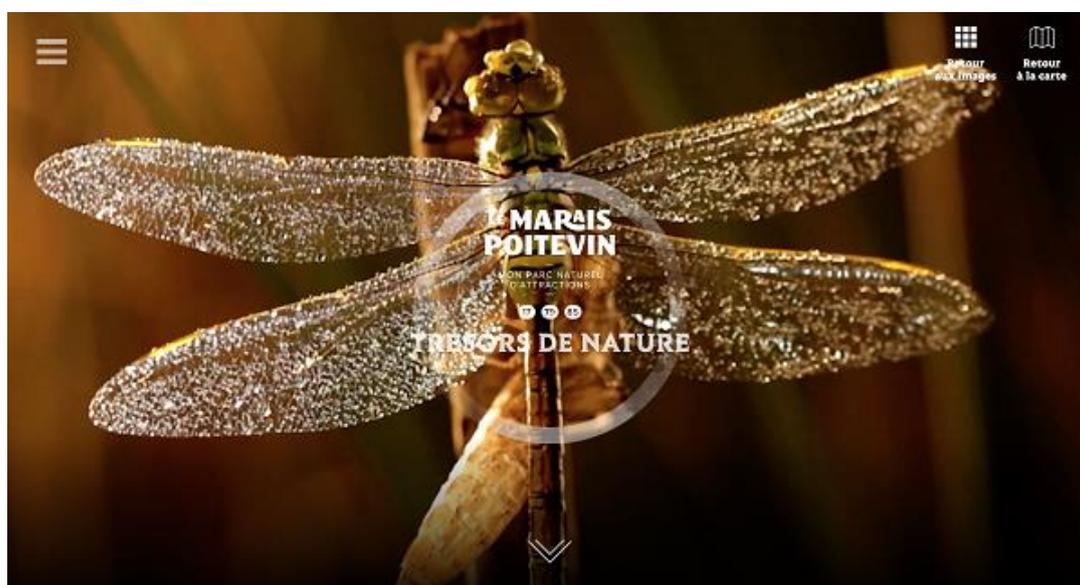
Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du PNR est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au coeur de la destination "Parc naturel régional du Marais poitevin".

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité.

Le site internet permet d'aller au-delà de l'image habituelle, ouvre à la diversité des paysages, montre que le marais est aussi un espace côtier et que visiter le Marais poitevin, c'est découvrir l'ensemble de ces paysages et leurs interrelations.

Le site internet est là pour capter et séduire les visiteurs potentiels en leur offrant des voyages virtuels inédits dans les univers singuliers et les paysages uniques du Marais poitevin. L'internaute est immergé dans le Marais poitevin, découvre toutes ses richesses par le biais de visuels et de vidéos de haute qualité.

Des renvois clairs sur les sites internet partenaires des 3 agences départementales de développement touristique permettent aux internautes de configurer et de concrétiser leur séjour.



> Des réseaux de plus en plus prisés et activés

Le Parc du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire.

En 2016, sur Facebook, 9 010 fans suivent la page « Marais poitevin » et 1150 fans, la page « Parc naturel régional Marais poitevin » et sur Twitter, ce sont 1240 abonnés qui ont suivi le « Marais poitevin ».



> Le lancement de la nouvelle identité visuelle, du logo et de la charte graphique

Le collectif de promotion concertée du Marais poitevin composé du Parc, des Agences de Développement Touristique de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée et les Offices de Tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise et Sud Vendée Tourisme a conçu en 2015 une nouvelle identité visuelle : « Le Marais poitevin Mon Parc naturel d'attractions ». Elle a été déposée à l'INPI en mars 2016.

Cette marque ainsi que l'ensemble de nouveaux outils de promotion touristique (teasers, site internet, dossier de presse en français et anglais, carte touristique, clé USB avec photos libres de droits) ont été présentés aux acteurs touristiques du territoire (collectivités, Offices de Tourisme, prestataires touristiques) lors de 3 temps forts :

- Le 22 janvier à l'Aiguillon sur Mer,
- Le 2 février à Marans,
- Le 9 février à Niort.

Le succès de ces 3 événements a incité le Parc et le collectif à poursuivre les actions de promotion de la destination. L'objectif, à terme, est que les opérateurs du tourisme dans le Marais poitevin s'approprient cette marque qui les réunit. Le PNR passerait ainsi le relais à une nouvelle forme d'organisation.



> Une série de 5 teasers qui circule sur le Web

En 2015, le collectif a souhaité disposer de teasers, des petits films de 40 secondes qui présentent la destination Marais poitevin de façon décalée et humoristique.

Ils sont diffusés sur les pages Facebook et Twitter des membres du collectif mais également sur les chaînes web telles Youtube, Vimeo ou Dailymotion.

L'objectif est que les prestataires, les habitants et les internautes s'approprient ces vidéos et en assurent eux-mêmes la diffusion sur leurs propres supports.

Durant l'été 2016, 2 nouveaux teasers ont été réalisés pour compléter la série (3 réalisés en 2015) et poursuivre la promotion du Marais poitevin sur les supports web.



Une offre variée de documents de promotion touristique

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

> *La carte touristique du Marais poitevin*

La carte touristique du Marais poitevin est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire. Pour la saison 2016, le collectif « destination Marais poitevin » a souhaité revoir l'univers graphique de la carte qui datait de plus de 5 ans. Le choix s'est porté sur une carte aquarellée qui met en avant les paysages et les richesses du Marais poitevin.

Toutes les activités touristiques en un coup d'œil.

Éditée à 80 000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le Parc naturel régional du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux. Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest.

Le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, en toute occasion.

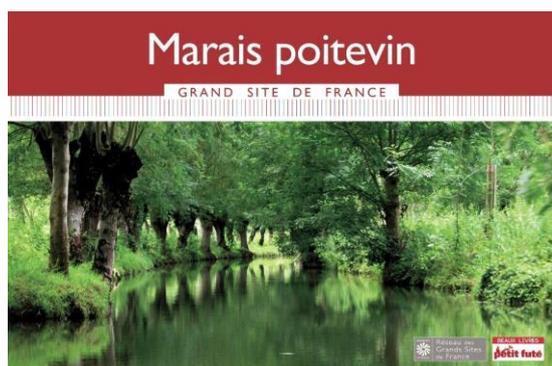
Diffusée dans plus de 70 Offices de Tourisme et sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement du Tourisme pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et allemand.

Le passeport indispensable.

Un passeport pour le Réseau des sites de visite du Marais poitevin est intégré à la carte touristique et permet aux visiteurs de bénéficier d'un tarif réduit dès la visite d'un deuxième équipement. Un atout pour tous les opérateurs locaux et un « bon plan » pour les visiteurs.



> « Le Marais poitevin, Grand Site de France », suivez le guide Petit futé

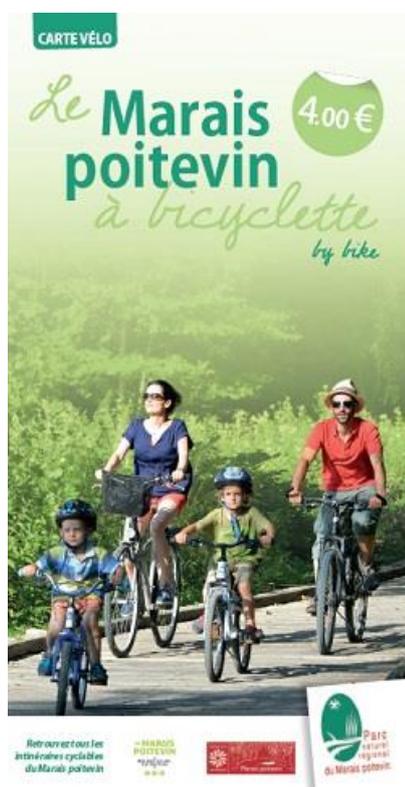


Le Parc, gestionnaire du label Grand Site de France, est membre du Réseau des Grands Sites de France. En 2015, ce réseau a lancé une collection d'ouvrages avec les éditions Petits Futé. Cette collection s'est étoffée en 2016 avec la sortie de 3 nouveaux ouvrages dont un sur le Marais poitevin.

Pour ce guide financé par le Parc, les techniciens ont accompagné la journaliste lors de sa venue, sélectionné les contacts, relu et corrigé les textes et fourni l'ensemble des photos.

Ce guide est en vente dans les sites de visite, librairies, commerces et Offices de tourisme participant à l'opération. En 2016, 264 exemplaires ont été vendus via ce réseau et 361 par la boutique en ligne Le Petit Futé.

> Les cartes des itinéraires cyclables



A vélo à travers l'Europe, la France, le Marais poitevin...

Les grands itinéraires cyclables et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo »... sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ».

Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2016, 3 815 cartes et 1 378 jaquettes ont été vendues.

Ces boucles cyclables sont également promues sur les sites www.espaceloisirs.ign.fr et www.cirkwi.com où les touristes peuvent soit imprimer la randonnée qu'ils ont choisie, soit télécharger les traces gpx afin d'avoir toutes les informations sur leur portable.



Des offres d'activités pour tous les goûts

A vélo...



Soucieux de développer l'écotourisme par le développement de l'activité vélo, le Parc assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Véloodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».

Le Parc est membre du Comité de Pilotage de la Vélo Francette. En 2016, diverses actions ont été mises en place comme l'édition d'un carnet de route à destination des Tours Opérateurs et d'un véloguide en partenariat avec Ouest France. Ce dernier, imprimé en 1 000 exemplaires a déjà dû faire l'objet d'une nouvelle édition dès l'automne 2016.

La structure est également évaluateur du label « Accueil Vélo ». Ce label est attribué aux prestataires touristiques situés à moins de 5 kilomètres à vélo d'une véloroute et répondant à un cahier des charges national. En 2016, 6 nouvelles structures ont été auditées par le Parc (agent habilité). Au total, 74 sont labellisées sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin : 16 chambres d'hôtes, 10 gîtes, 15 campings, 9 hôtels, 1 hébergement collectif, 4 loueurs ou réparateurs de vélo, 7 sites de visite et 12 Offices de Tourisme.



Enfin, Le Parc apporte également un appui technique au développement des déplacements doux sur le littoral du Marais poitevin aujourd'hui reconnus comme destinations vélo, avec des itinéraires phares. En collaboration avec la Communauté de communes du Pays né de la mer, de nouveaux itinéraires et la mise en sécurité des circuits existants ont été réalisées en 2016.

Début 2017, les Deux-Sèvres vont élaborer un nouveau schéma cyclable pour les années à venir. En amont de ce schéma, le Parc a lancé une réflexion sur la requalification des boucles de son territoire qui datent des années 90 pour les adapter aux nouvelles demandes des clientèles. Un groupe de travail composés de techniciens et d'élus (Parc, Conseil Départemental, Agence de Développement Touristique, Communauté d'Agglomération du niortais, Office de Tourisme) s'est réuni pour définir les critères de sélection des boucles à maintenir, requalifier et supprimer. Un premier rendu sera présenté au Conseil Départemental des Deux-Sèvres en mars 2017.



A la pêche...

La pêche de loisirs, forte de 4 millions de pratiquants en eau douce et en mer, est en train de subir une modification des pratiques dans le sens où le pêcheur recherche davantage une activité sportive et dans la mesure où il cible des poissons combattants atteignant parfois de grandes tailles. Ces nouveaux passionnés de pêche ont le souci de relâcher leurs prises dans les meilleures conditions et font donc de cette activité, à la fois attractive et sportive, un atout du développement du tourisme durable.

Dans ce sens, le Parc a accompagné les guides de pêche professionnels du Marais lors d'un salon national spécialisé à Clermont-Ferrand en janvier 2016, ce qui a permis de faire la promotion de la destination Marais poitevin auprès d'une nouvelle clientèle.

Sur le fleuve et tout autour...

Dans la continuité des réflexions engagées précédemment, le Parc a assuré, tout au long de l'année 2016, le pilotage du projet de mise en navigation de la Sèvre niortaise.

Le premier point qui a été mis à l'étude est celui de l'installation du bâtiment d'accueil du futur loueur dans les locaux de l'IIBSN à la cale du Port à Niort avec un regroupement des services administratifs et techniques de l'IIBSN. Le Cabinet d'architecte Frenesis a été retenu, il a réalisé une esquisse et des plans qui permettent de valider la faisabilité de ce regroupement, sous réserve de l'acceptation par les services de l'État, au regard du PPRI.

Au cours de l'année 2016 ont également été calées les maîtrises d'ouvrages entre le PNR, l'IIBSN et les communautés de communes, ainsi que la convention-cadre liant l'ensemble des parties concernées. Cette validation a été faite en comité de pilotage qui s'est réuni le 9 juillet 2016.

Compte tenu de la complexité de l'opération, en tant que maître d'ouvrage, ou maître d'ouvrage délégué, le Parc a préféré s'adjoindre les compétences d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage, en restant dans l'enveloppe initiale des 4,9 M€. C'est Deux-Sèvres Aménagement qui a été choisi à l'issue de l'appel d'offres.



Un tourisme de qualité

La démarche Qualité Tourisme

La Démarche Qualité Tourisme a été déployée en Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour les sites de visite. En 2015, la Maison du Marais poitevin avait obtenu la marque.

Le Parc est membre du Comité Régional de la Labellisation de la Marque et à ce titre, participe au recrutement de l'agence en charge des audits, est présent lors des comités de labellisation et des réunions de restitution.

En 2016, 4 nouveaux sites sont devenus Qualité Tourisme :

- Le musée Bernard d'Agesci à Niort,
- le donjon de Niort,
- Les embarcadères Prada et Cardinaud de Coulon.



QUALITÉ
TOURISME

Depuis la refonte de la grille nationale en 2014, les promenades en barque ont été intégrées avec des critères spécifiques à cette activité.

Les plaques ont été remises aux sites le 29 novembre 2016 en présence de Céleste François, chargée de la marque au sein de la Direction Générale des Entreprises au Ministère de l'Économie et des Finances.

Les audits de ces 4 établissements ont été financés à 70% par une aide de l'État pour la mise en place de cette démarche, les 30% restants ont été pris en charge par le Parc.

En 2017, Qualité Tourisme sera étendue à la Vendée, de nouveaux sites de visite et embarcadères pourront postuler, le Parc poursuivra le financement des audits, sous réserve de l'obtention des crédits.

De bons repères sur le terrain



Le Parc assure le suivi du travail de l'association d'insertion AIPEMP (Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin) qui s'occupe de l'entretien des itinéraires de découverte soit des :

- 300 kilomètres de pistes cyclables du plan vélo des Deux-Sèvres,
- 390 bornes sur les circuits vélo de Vendée et des
- 320 balises de la signalisation nautique.



Valoriser les ressources locales par des filières en circuit court

Si l'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles. Il convient donc de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses.

Pour cela, le Parc conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques, fondées sur la valorisation du patrimoine (réhabilitation d'anciennes friches industrielles) et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

La marque : « Valeurs Parc naturel régional »

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, conformément aux objectifs de la charte « Valeur Parc naturel régional » de la Fédération des Parcs, et particulièrement dans le cadre de sa politique de développement économique, a décidé de soutenir les professionnels du territoire qui s'engagent dans des démarches de valorisation de leurs productions et services.

Pour cela, le Parc propose l'attribution de la marque « Valeur Parc naturel régional » pour les produits, savoir-faire et services qui répondront aux caractéristiques arrêtées par le Syndicat mixte. Fer de lance du développement économique souhaité par le PNR, la marque doit contribuer à la valorisation de produits ou de services de son territoire.



**PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN**

La marque est associée à trois valeurs des PNR en traduisant des engagements des bénéficiaires envers des enjeux forts de leur charte sur le territoire.

Elle exprime aussi l'attachement au territoire : les producteurs, prestataires et artisans concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits et prestations. Ils proposent des produits et des services qui valorisent le patrimoine culturel local.

La marque cultive une forte dimension humaine : le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication, les professionnels font partager leur passion et ils s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire.

Elle revendique enfin le respect de l'environnement et contribue au renforcement de sa richesse.

Le premier produit local marqué par le PNR du Marais poitevin

Le Parc du Marais poitevin a marqué en 2016 un premier produit : des savons de la Savonnerie Champagne à Benet, en Vendée.

Cette entreprise artisanale travaille par saponification à froid avec des produits issus à 100% de l'agriculture biologique. L'entreprise utilise systématiquement des huiles locales comme le tournesol, le colza, le chanvre, le pépin de raisin et s'approvisionne directement chez des producteurs bio de la Région.



L'un des savons est composé de sève de peupliers sur pied du territoire.

Une marque pour valoriser les produits comme les services

Le Parc du Marais poitevin a lancé en 2016 plusieurs réflexions et démarches de marquage des produits issus de son territoire comme des services (touristiques ou éducatifs) que l'on peut y trouver.

Ainsi, sont actuellement à l'étude la faisabilité de marquages de produits agricoles tels la viande bovine, le vin, le miel... mais également de services tels les hébergements touristiques ou les prestations éducatives (RENET).

Concernant les produits agricoles, le travail est engagé avec les Chambres d'Agriculture de Vendée, des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime ; pour les hébergements avec l'association des Gîtes de France et pour les prestations éducatives avec l'Éducation nationale et le réseau RENET (réseau d'éducation à la nature, à l'environnement et au territoire).

Le projet de marquage de la viande bovine élevée à l'herbe en prairie naturelle fait, par ailleurs, l'objet d'un large partenariat entre les Chambres d'Agriculture, le PNR du Marais poitevin et le PNR de Brière afin de conduire ensemble les réflexions sur la mise en place du marquage de la viande produite sur leurs territoires respectifs.

Œuvrer pour la transition énergétique

En accompagnant professionnels, collectivités et particuliers dans la prise en compte de la transition énergétique, le Parc agit sur différents leviers pour soutenir la maîtrise de l'énergie, l'écoconstruction, la valorisation des circuits courts et de l'emploi de ressources locales ainsi que pour accentuer la sensibilisation du grand public ou des acteurs socio-professionnels.

Le Parc accompagne, conseille, sensibilise et conforte les projets des acteurs publics et privés s'ils sont structurants pour le territoire et s'ils favorisent les économies d'énergies.

Partager les stratégies ENR avec les partenaires habilités

En 2016, le PNR a conduit, en collaboration avec l'EPCI Aunis atlantique, un diagnostic énergétique sur la partie Charentaise-Maritime de son territoire ; diagnostic qui a permis à la Communauté de communes, en collaboration avec le Parc, de s'engager dans une démarche de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) dans le cadre d'une convention avec l'État.

Ce document servira de support pour étendre le diagnostic à l'ensemble du territoire du Parc au printemps 2017. Il permettra de préciser la stratégie énergétique du Parc actuellement en construction. Elle sera traduite en 2018 dans un document partagé.



Conseil communautaire de la CDC Aunis atlantique du 09 novembre 2016 présentant le diagnostic énergétique du territoire

À ce jour, le PNR a réalisé un inventaire des démarches conduites sur son territoire et a mis en place les moyens de l'articulation des différents partenaires, en particulier les EPCI et les différents services de l'Etat à l'échelle des 3 départements. Certains d'entre eux portent un Plan climat air énergie territorial (PCAET), d'autres des actions Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ou territoire à énergie positive (TEPOS) qui couvrent une partie du territoire du Parc.

Se former et s'informer sur l'écohabitat et les énergies renouvelables

Le Parc poursuit l'accompagnement de la commune de la Grève-sur-Mignon et de la Communauté de communes Aunis Atlantique pour l'aménagement et la gestion de l'ancienne Briqueterie de La Grève-sur-Mignon, site patrimonial et emblématique du Marais poitevin, réhabilité en Pôle de l'Écohabitat et des énergies renouvelables du Marais poitevin.

Dans ce cadre, et en partenariat avec le Parc, l'Écocentre du Marais poitevin a mis en place des formations sur l'écohabitat :

- formation sur l'amélioration thermique du bâti ancien, les 23, 24, 25 mars 2016 par le réseau « maison paysanne de France »,
- formation certifiante pro-paille du réseau français de la construction en paille, du 03 au 07 octobre 2016.



200 personnes ont été formées par l'Écocentre du Marais poitevin depuis 2014.

Les avis réglementaires du PNR en 2016

Une commission d'élus a été créée par le Parc pour instruire les demandes d'avis réglementaires concernant notamment les projets ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). En 2016, les avis suivants concernant les énergies renouvelables ont été émis par le PNR.

L'éolien

Sur la période 2014/2017, un seul projet a fait l'objet de demande d'instruction ICPE, auquel le Parc a été amené à donner un avis réglementaire le 30 janvier 2017 (projet de Parc éolien de la plaine d'Auzay à Auchay-sur-Vendée).

Quelques porteurs de projet ont sollicité le Parc en amont de leur réflexion, mais ces projets n'ont pas abouti à ce stade.

Un parc autorisé avant 2014 devrait cependant voir le jour en 2017 en Charente-Maritime (sur les communes de Saint-Jean-de-Liversay, Ferrières-d'Aunis et Saint-Cyr-du-Dorez, autorisé par arrêté préfectoral en octobre 2012).

Un autre Parc à Longèves (autorisé le 19/12/2016) mais dont la demande date d'avant 2014 devrait également être installé en 2019.

La méthanisation

Concernant les projets de méthanisation, le Parc a été amené à émettre deux avis sur des projets privés à Benet (extension de la zone d'épandage – Avis du 26 septembre 2016) et à Mareuil-sur-Lay (création – avis du 23 novembre 2016). Dans ces deux cas, le Parc a demandé des précisions en termes d'incidence environnementale notamment concernant la nidification des oiseaux de plaine pendant la période d'épandage sur certaines parcelles sensibles. Les dossiers sont en cours d'instruction. Par ailleurs, le Parc accompagne le projet de méthanisation de Demeter Energie situé sur la commune de Prin-Deyrançon et intervient en particulier sur son intégration paysagère.

Agir en faveur d'un Marais préservé

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide multifonctionnelle et agir pour la conservation de la bio-diversité et la protection des paysages.

Préserver le Marais et son littoral

2016, première année d'exercice du programme européen Life Baie de l'Aiguillon

En janvier 2016, le PNR du Marais poitevin et ses partenaires, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont engagé le programme d'action de préservation et de restauration des habitats naturels de la façade littorale du Marais poitevin.

Le PNR du Marais poitevin assure la coordination du projet dans le but d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir des résultats pertinents. Les outils de suivi de la mise en œuvre des différentes actions du programme ainsi que les instances encadrant la coordination générale et le pilotage du programme ont été établis : comité de pilotage, comités techniques, comités de rédaction, comité de suivi spécifique des actions.



Au cours de cette première année d'exercice, 15 actions ont été initiées parmi les 24 actions du programme, conformément au calendrier proposé à la Commission européenne :

- mise en œuvre administrative et financière du programme (conventions de financement, etc.),
- engagement des actions (étude de la fréquentation touristique estivale de la Pointe de l'Aiguillon, levé LIDAR des vasières de la Baie, etc.),
- rencontre de l'ensemble des professionnels, des partenaires techniques et scientifiques, des services de l'État, des financeurs et des acteurs territoriaux,
- réalisation des outils de communication en partenariat avec l'ONCFS et la LPO (site internet, plaquette de présentation du programme, etc.).

En 2017, les premières mises en œuvre opérationnelles seront engagées.





Natura 2000

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux-tiers de la zone humide avec 68 023 ha. Le Parc naturel Régional du Marais poitevin est animateur du document d'objectifs pour ce site aux côtés de l'Établissement public du Marais poitevin, opérateur pour le compte de l'État.

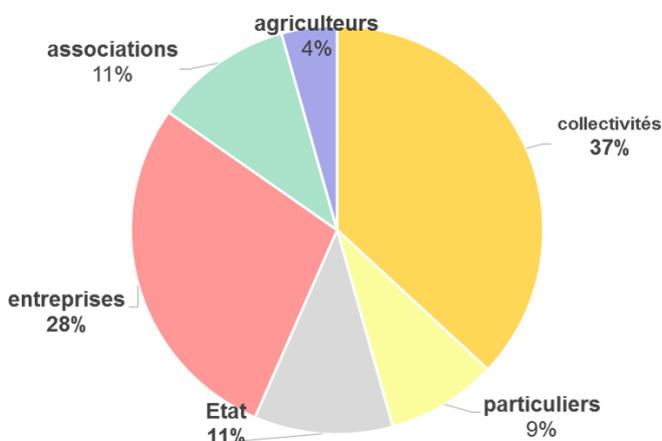
La réécriture du DOCOB

En 2016, l'EPMP, opérateur pour le site, a lancé les premiers groupes de travail sur les enjeux de la réécriture du document d'objectifs : pour les enjeux biologiques, aquatiques et agricoles. Le Parc du Marais poitevin a accompagné la démarche en tant que structure animatrice. Il en ressort plusieurs grandes lignes rédactionnelles à prendre en compte :

- pour les enjeux biologiques et gestions des espaces naturels :
 - o les points majeurs ressortis sont : l'élevage extensif pour le maintien des prairies, l'importance des micros habitats, la gestion des niveaux d'eau favorables au milieu humide et l'importance des continuités écologiques ;
- pour l'agriculture :
 - o les points majeurs à prendre en compte sont : l'élevage, l'intégration de la démarche Natura 2000 dans un projet de territoire, les bonnes pratiques agricoles pour le maintien des habitats et des espèces, interroger les éleveurs sur leurs besoins par rapport à Natura 2000 et les besoins de formation par rapport aux bonnes pratiques agricoles, la continuité des corridors avec la trame verte et la trame bleue, notamment dans les zones cultivées ;
- pour les milieux aquatiques :
 - o les points majeurs relevés sont : la prise en compte dans Natura 2000 des autres démarches (CTMA, PAPI, GEMAPI...), l'entretien des linéaires, la gestion des niveaux d'eau par rapport aux périodes de sensibilité des milieux, la continuité des corridors avec la trame verte et la trame bleue, les plus-values des travaux pour la biodiversité.

L'EPMP lancera en 2017, le cahier des charges de réécriture du document d'objectifs au regard de ces enjeux prédéfinis. Le comité de pilotage validera la démarche qui pourra alors être engagée.

Les études d'incidences



En 2016, le Parc a accompagné 50 porteurs de projets dans des dossiers d'études d'incidence obligatoires au titre de Natura 2000. Ces projets sont répartis sur l'ensemble du territoire et concernent autant des dossiers loi sur l'eau, que des retournements de prairies, des aménagements urbains ou de transport, des ouvertures de voies de fréquentation touristiques ou encore des manifestations sportives ou festives.

Études d'incidences Natura 2000 suivies par le PNR en 2016

La cartographie des habitats du Marais poitevin

Le laboratoire ECOBIO de Rennes a présenté les résultats de la cartographie des habitats naturels dans le Marais poitevin et plus particulièrement sur le site Natura 2000. Cette première définition réalisée à partir d'une analyse par télédétection et sur la base de 600 relevés de végétation a été affinée en 2016 par l'EPMP. Cette cartographie sera présentée aboutie en 2017.

La lettre Natura 2000

Une lettre Natura 2000 a été rédigée pour présenter les résultats de l'évaluation du premier Docob après 10 années d'animation et donner l'actualité du site : la cartographie des habitats, les résultats de l'Observatoire du patrimoine naturel, le Life Baie de l'Aiguillon et l'annonce de la réécriture d'un document d'objectifs sur la base d'une large concertation territoriale.

Cette lettre de 8 pages a été diffusée à l'ensemble des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 et aux communes concernées.

NATURA 2000
EN MARAIS POITEVIN
HIVER 2016

LETTRE D'INFORMATION
N°3

Johann Leibreich
Directeur de l'Établissement public
du Marais poitevin

Pierre-Guy Perrier
Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin

Édito

La conciliation des activités agricoles et de la protection de la nature demeure un enjeu majeur sur la zone humide du Marais poitevin. Il convient pour cela de trouver l'équilibre entre les dispositifs réglementaires et les incitations financières.

La mise en œuvre retardée des mesures agroenvironnementales au bénéfice des éleveurs est déjà au cœur des débats depuis 2015. La réforme de l'ICHI (indemnité compensatoire de handicap naturel) et de son complément sont désormais sous les feux de l'actualité, alors que le sujet du financement de l'élevage en territoire de marais devient un sujet national.

La présence du site Natura 2000 qui occupe les deux tiers du marais constitue un argument majeur pour préserver l'élevage, et les 30 800 ha de prairies humides encore présentes.

L'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) et le Parc naturel régional (PNR) s'engagent auprès des professionnels pour soutenir l'activité agricole capable de préserver habitats et espèces inféodés à la zone humide.

Puisse la réécriture du document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin intégrer, avec les acteurs du territoire, l'ensemble des enjeux pour le maintien et la valorisation d'une zone humide préservée.

Vers un nouveau DOCOB partagé !

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre 68 023 ha des 100 000 ha de la zone humide. Le littoral, les prairies humides, les boisements alluviaux, l'ensemble du réseau hydraulique sont intégrés dans ce site et reconnus d'intérêt européen. La France a la responsabilité de ce patrimoine naturel et anthropique.

L'observatoire du patrimoine naturel en Marais poitevin rassemble les suivis des espèces et des milieux naturels représentatifs du Marais poitevin et Indicateurs de sa bonne santé.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 liste les enjeux et les moyens techniques, humains et financiers à engager. Il est rédigé sur la base d'une concertation territoriale.

Le premier DOCOB a été validé en décembre 2003. Après dix années d'animation, il a fait l'objet d'une évaluation par l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) de la Manche, missionnée par l'EPMP, opérateur Natura 2000 pour le Marais poitevin depuis juin 2012. Cette évaluation a été présentée et validée lors du dernier comité de pilotage le 16 avril 2015 à Luçon.

Les résultats de cette évaluation sont présentés dans cette lettre après un aperçu des dernières actualités de l'observatoire du patrimoine naturel autour des espèces et habitats naturels du Marais poitevin.

Ces éléments d'analyse constituent les fondements de la réécriture d'un document d'objectifs actualisé. La feuille de route est ainsi posée pour avancer en 2017 dans une dynamique concertée.

Outre les MAEC (Mesures agro-environnementales et Climatiques), Natura 2000 permet des contrats financiers qui soutiennent des opérations de restauration et d'entretien, des engagements sous forme de chartes, mais aussi un programme Life sur le littoral animé en partenariat avec la réserve de la baie de l'Aiguillon. Entre terre et mer, le Marais poitevin préserve son identité.

La gestion conservatoire des sites

Le Parc naturel régional du Marais poitevin participe à la gestion conservatoire des sites naturels, soit en soutenant l'action des opérateurs compétents, soit en tant que gestionnaire délégué.

Sur les propriétés du Conservatoire du littoral (CDL)

Le PNR du Marais poitevin est gestionnaire des propriétés du CDL situées sur les communes le Longeville-sur-Mer, Angles, Les Magnils-Reigniers et Luçon. Ses missions : encadrements des actions annuelles de gestion, conseils et assistance auprès du CDL, coanimation des diverses réunions de travail, surveillance des sites, mise en œuvre et suivis de travaux d'entretien et de génie écologique (curages, aménagements pastoraux et ouvrages hydraulique de contrôle de niveaux d'eau dans des baisses)...

Fin 2016, le PNR a organisé l'effacement d'un ancien centre équestre sur la commune de Longeville-sur-Mer (financement CDL).



Zone d'accueil avant travaux



Zone d'accueil après travaux

Sur la Réserve naturelle régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le PNR du Marais poitevin est gestionnaire délégué de la RNR. Il apporte à la commune, propriétaire et gestionnaire, son assistance technique pour la mise en œuvre de toutes actions portant sur la gestion environnementale de la RNR.

De nombreuses actions ont été conduites au cours de l'année 2016 : une animation lors de l'ouverture festive du marais communal en avril, l'organisation et la coanimation du comité consultatif de gestion de la réserve, la rédaction du rapport d'activités annuel, des conseils techniques, l'organisation et les suivis de travaux, la mise en œuvre d'une étude d'aménagement et l'animation de l'interface avec les différents partenaires...

En 2016, le PNR a pris en charge l'encadrement d'un service civique spécifiquement missionné sur l'assistance à la gestion des sites en gestion conservatoire.

Sur les propriétés du PNR

Sur les sites dont le Syndicat mixte est propriétaire, le PNR assure une gestion conservatoire qui, chaque année, consiste à : encadrer des actions de gestion, engager des baux de fermage et assurer la surveillance des sites.

Sur les autres sites à vocation conservatoire

Le PNR du Marais poitevin intervient en complément de l'action des gestionnaires et en partenariat avec eux pour les actions suivantes :

- actions ponctuelles de conseil en gestion environnementale auprès du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Poitou-Charentes ;
- participation ponctuelle aux comités de gestion de RNN et de RNR ;
- actions ponctuelles d'accompagnement dans le cadre des APPB (organisation et comptage des nids de hérons dans l'APPB du Pain Béni, suivi de l'APPB du coteau calcaire de Chaillé-les-Marais, travaux sur le site de l'APPB du coteau calcaire du Fief Bodin) ;

En 2016, le PNR a également apporté conseil et assistance sur divers projets :

- un projet d'aménagement et de valorisation de l'entrée du marais communal de la commune d'Angles ;
- la gestion des prairies du marais communal de Nuauillé-d'Aunis.

Les continuités écologiques

Au-delà des 2 Schémas régionaux de cohérence écologiques (SRCE), élaborés à une échelle trop globale pour une déclinaison opérationnelle fine sur le Marais poitevin, le Parc a souhaité élaborer le plan d'actions « continuités écologiques » à l'échelle de son territoire.

L'élaboration du Plan d'actions a débuté en 2016. Le Parc s'est fixé comme objectif de caractériser les « enjeux espèces et habitats », de les décliner en cartes, de proposer les actions à conduire, d'identifier les opérateurs potentiels et de proposer un programme opérationnel 2017-2020.

Le rendu de ce Plan stratégique prendra la forme d'un « kit » composé d'une carte globale des enjeux schématisés à l'échelle du Marais poitevin et d'un ensemble des quinze fiches « Enjeux ». Celles-ci ciblent neuf habitats et six groupements d'espèces : le bocage, les roselières, les bandes enherbées, les boisements, les villes et les villages, les pelouses sèches, les milieux littoraux, les cours d'eau et canaux, les oiseaux d'eau, les amphibiens, les chauves-souris, les poissons, les oiseaux de plaine et les mammifères à enjeux « collisions ».

Toutes les fiches sont construites sur le même principe :

- une première partie sur la présentation des enjeux concernant l'habitat ou l'espèce cible.
- une deuxième partie listant les actions possibles à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux.
- une carte A3 présentant les principaux enjeux.
- des retours d'expérience d'actions déjà mises en œuvre sur notre territoire.

Le kit sera notamment destiné aux opérateurs « acteurs » du programme opérationnels et aux collectivités en charge de l'élaboration et du suivi des documents d'urbanisme.

En 2017, Le Parc prévoit d'engager un programme d'un montant de 125 000 euros destiné à réaliser des travaux en cohérence avec les objectifs poursuivis par les quinze fiches-action. En marge des opérations prévues, le Parc sollicite les Chambres d'agriculture du Marais poitevin pour proposer un plan d'actions spécifique aux exploitations agricoles 2018-2020.

Coordonner l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

Un outil au service du territoire

L'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin est animé par le Parc en partenariat avec une trentaine de partenaires. Il a pour objectif de fédérer les suivis biologiques, afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire.

L'OPN est à la fois un réseau d'acteurs naturalistes, scientifiques et de gestionnaires d'espaces naturels. Cet outil opérationnel de conduite d'études permet la mutualisation des données biologiques et une meilleure valorisation des résultats.

L'OPN est organisé par pôles thématiques (oiseaux, insectes, amphibiens, etc.) animés par les acteurs du territoire ou des techniciens du parc.



Un site internet présente le fonctionnement et diffuse les résultats obtenus : <http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

La valorisation des résultats et des données

En 2016, 15 articles ou conférences ont été réalisés. À cela s'ajoute la journée annuelle de l'OPN. Ouverte aux acteurs du marais, elle a pour objectif de présenter les résultats des études engagées. Elle a rassemblé cette année 140 professionnels et 50 étudiants au théâtre le Millandy à Luçon.



L'OPN permet d'accumuler des données naturalistes qui sont valorisées dans des études nationales mais aussi pour des projets locaux. Elles sont, par exemple, diffusées aux communes pour la mise à jour de leur document d'urbanisme, les études d'incidences ou d'impacts, au syndicat hydraulique dans le cadre des contrats de marais animés par l'EPMP, etc. Tous les ans, le parc aide une quinzaine de porteurs de projets.

Les suivis scientifiques 2016

En 2016, une quinzaine d'études ont été conduites par le parc et ses partenaires :

- le suivi et la protection des busards cendrés,
- l'étude des oiseaux de plaine,
- la cartographie des limicoles nicheurs,
- le suivi des chauves-souris par points d'écoute,
- le lien entre les papillons de jour et les paysages du marais,
- le suivi des poissons migrateurs,
- etc.

Le Marais poitevin mobilisé pour les grandes migrations piscicoles

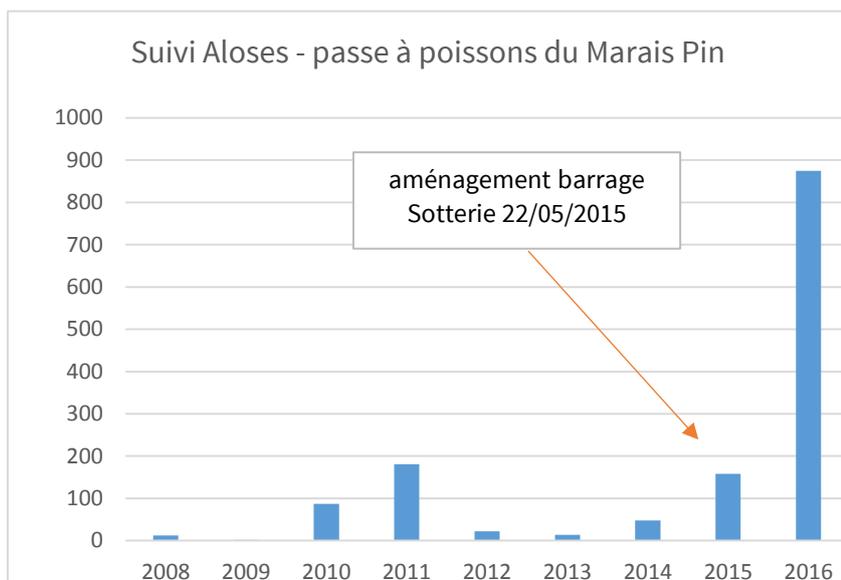
Le Parc, dans le cadre de l'OPN, poursuit son action de suivi et de préservation de la ressource piscicole, en particulier en ce qui concerne les poissons migrateurs au premier plan desquels, l'anguille, espèce emblématique et identitaire du marais. Il faut, en effet, rappeler que l'action du Parc s'inscrit au sein du « monitoring anguille », un dispositif d'évaluation du plan de gestion national de l'espèce.



Le Parc participe également aux travaux de diverses instances nationales ou européennes sur le sujet des espèces piscicole migratrices : l'instance en charge de l'élaboration du programme européen sur l'anguille SUDOEEL, le Groupe d'intérêt scientifique sur les poissons amphihalins (GRISAM), le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), le groupe technique sur les espèces (COGEPOMI).

En 2016, plusieurs opérations de suivi et plusieurs interventions ont été conduites par le Parc et ses partenaires locaux (Fédérations de pêche notamment) :

- le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise (suivi de 2 pêcheries scientifiques à Niort),
- le suivi des passes à anguilles (encadrement de stagiaire + analyse de données),
- le suivi « anguille jaune et peuplement piscicole par pêche électrique » : suivi technique et administratif + participation aux pêches électriques),
- le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin (suivi vidéo + encadrement d'un service civique),
- le suivi des poissons migrateurs (suivi des frayères et des points de blocage),
- la cartographie des données.



L'année 2016 est marquée par un record de fréquentation de la passe à poissons du Marais Pin depuis son installation.

Le Parc du Marais poitevin participe aux réseaux locaux, nationaux et européens :

- monitoring anguille : dispositif d'évaluation du plan de gestion national anguille (PGA),
- animation du réseau de partenaires pour le pôle poissons de l'OPN du Marais poitevin,
- participation aux : COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs), PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs), groupe technique « espèces » du COGEPOMI,
- participation aux travaux du GRISAM (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins),
- participation à l'élaboration à SUDOEEL (programme européen sur l'anguille).

Il fait également régulièrement connaître les actions en faveur des populations piscicoles du Marais poitevin et notamment des grands migrateurs les plus fragilisés :

- point presse : France 3 PC (11/01/16 – suivi anguille argentée), France 3 PC (avril 2016 – suivi migrateurs),
- conférence de presse à l'occasion des pêches électriques (mai 2016).

Un catalogue des habitats naturels pour le Marais poitevin

En 2016, le catalogue des habitats naturels du Marais poitevin a fait l'objet, après deux années de rédaction, d'une relecture par les conservatoires botaniques de Brest et Sud-atlantique.

Il sera mis en ligne en 2017 sur le site de l'Observatoire du Patrimoine naturel, à la disposition des élus, des porteurs de projets, des experts environnementaux et de toute personne intéressée par la flore et les habitats naturels de notre territoire.



Préserver les paysages identitaires du Marais

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire.

Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine.

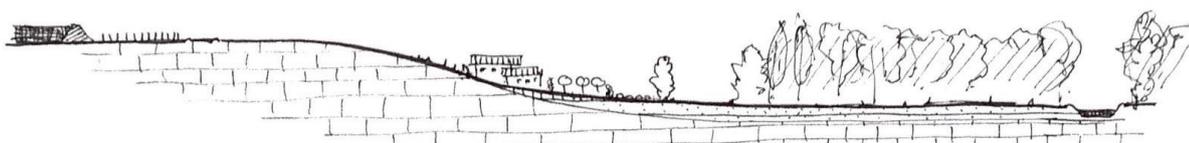


Grand site de France et site classé :

un Plan Paysage exceptionnel pour le Marais mouillé



Conscient des questions paysagères dans le Marais mouillé du Marais poitevin et soucieux de préserver l'espace et l'économie qui y est liée, le Parc s'est investi, aux côtés des communes, des opérateurs locaux et surtout des usagers du marais et de la population dans une dynamique de réflexion et d'anticipation de l'avenir, tout à fait unique et exceptionnelle.



Le site du marais mouillé poitevin (23 communes et 18 620 hectares) classé pour sa trame hydraulique et arborée, composée majoritairement de frênes têtards, plantés par les maraîchins depuis le XIXème siècle, présente un patrimoine végétal vieillissant et est menacé par l'arrivée de la chalarose, un champignon parasite du frêne qui se propage en France depuis une dizaine d'années.



Afin de trouver des solutions partagées par tous et d'échanger sur l'avenir de cette trame arborée, intimement liée aux usages et à l'eau, le Parc a missionné un collectif d'études (paysagistes, photographes, écologues, agronomes..), en partenariat avec l'État qui a financé cette action (DREAL Nouvelle Aquitaine).

À l'échelle des communes du site classé, dès 2015, le Parc a lancé une démarche participative inédite: « le diagnostic et projet pour le paysage du Marais mouillé poitevin, Site classé, Grand Site de France » pour explorer, débattre, proposer, anticiper le paysage de demain. Cette démarche s'est finalisée en 2016 avec la validation du plan d'actions présenté au comité de pilotage en novembre 2016.



Le comité de pilotage, puis les ateliers "Grand Site" qui se sont déroulés sur 7 sites-test ont permis de mobiliser une centaine de personnes : représentants des Départements, Régions, communes, EPCI, acteurs locaux, experts, associations, chambres consulaires, habitants, services de l'État...

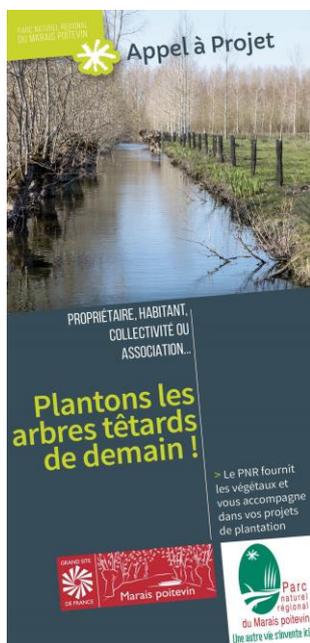
En fin d'année, le collectif a produit un rapport, à la fois diagnostic et propositions pour un plan d'actions. Le plan d'actions porte sur différents volets : le suivi sanitaire des frênes, la sensibilisation du public, la mobilisation des propriétaires, des exploitants, des écoles...

Une liste de 6 essences d'arbres a été retenue et un fascicule d'information et de sensibilisation a été édité par le Parc naturel régional.

Les 3 premières plantations expérimentales d'essences alternatives aux frênes – saules blancs, peupliers noirs, érables champêtres, chênes pédonculés, ormes résistants, charmes - validées à l'unanimité par les 2 commissions des sites des Deux-Sèvres et de Vendée, ont été réalisées : à Sansais, à Saint-Hilaire-la-Palud et au Mazeau.



Plantation expérimentale conduite au Mazeau, en Vendée.



Enfin, un appel à projet a été lancé par le PNR pour inciter la population et les socio-professionnels à planter, dès aujourd'hui, de nouvelles essences adaptées au territoire et aux usages et propres à maintenir les qualités paysagères du Marais.



SAULE BLANC

Salix alba L. Salicacées

Saule blanc, Osier blanc, Aubier

PROVENANCE CONSEILLÉE : label Végétal Local Zone Sud-Ouest ou boutures prélevées sur un de vos arbres du marais

SITUATIONS DE PLANTATION

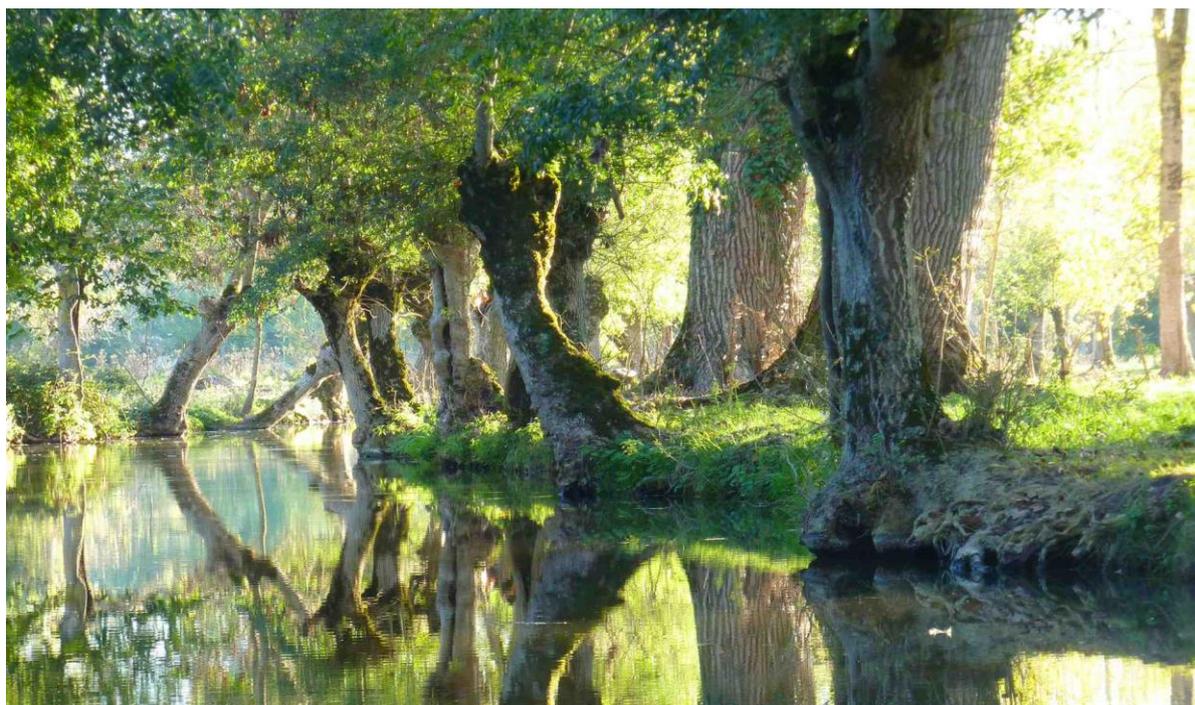
En terre, en cœur de parcelle en plein, en pourtour de parcelle, en alignement, en arbre isolé

MODES DE CONDUITE POSSIBLE

En têtard, en cépée, en port libre



Cette démarche exceptionnelle et innovante pour le paysage de demain, portée par tout le territoire, a été intégrée (fin 2016, début 2017) au dossier de demande de renouvellement du label Grand Site de France attribué au PNR en 2010 pour une durée de 6 ans.



Le Grand site du Marais mouillé poitevin en 2016

En chantiers...

Dans le cadre de l'animation du Grand Site de France, le Parc poursuit son rôle d'animateur et de mobilisateur auprès des 23 communes labellisées : 10 communes en Vendée, 11 communes en Deux-Sèvres et 2 communes en Charente-Maritime.

2016 a été marquée par l'achèvement des travaux de mise en valeur de nouveaux espaces publics améliorant le cadre de vie et le paysage et facilitant la découverte du patrimoine et son appropriation par les visiteurs et les habitants. Quelques exemples :

- aménagement de la cale de Taugon : création d'une cale de mise à l'eau des barques, mise en valeur du pont et des abords du camping, création d'une liaison douce avec le pôle nature du Marais poitevin ;
- reconquête de deux ports publics à Maillé aux abords de la salle des fêtes : ces anciens ports comblés ont retrouvé leur usage et une maison attenante a été réaménagée en salle de rencontre pour les habitants ;
- rénovation du port du paradis à Saint-Sigismond : ancien port en déshérence, aménagé avec une cale en pierre, un ponton et une passerelle en bois permettant de rejoindre le Grand port à pied et de connecter ainsi le bourg et le marais ;
- remplacement des billetteries des quais de Coulon par des structures installées par la commune et mises à disposition des embarcadères ;
- Saint-Georges-de-Rex : finalisation des études préalables aux travaux de mise en valeur des liens entre le bourg et le port prévus début 2017.

En librairies...

Les actions de mise en valeur du patrimoine du Grand site de France du Marais mouillé poitevin ont à leur tour été mises en valeur :

- dans une édition du Petit Futé, dans la collection « beaux livres » (voir page 15) ainsi que
- dans le guide pratique « le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants » dans les Grands Sites de France, paru en 2016.



Aménagement de la cale de Taugon



Reconquête des deux ports publics de Maillé, aux abords de la salle des fêtes



Avant : salle des fêtes et ses abords : ports comblés et aspect banalisé.

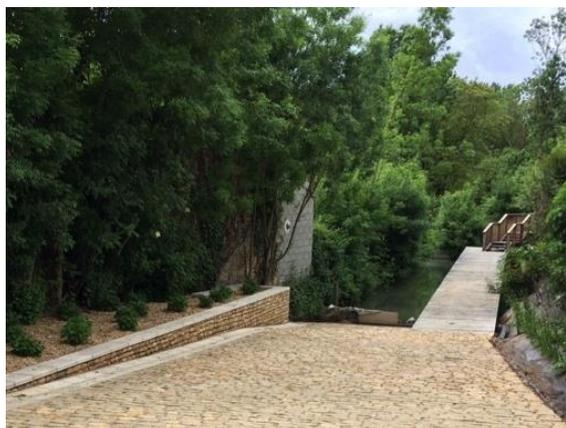


Après : abords de la salle requalifié et ports réouverts.

Rénovation du port du Paradis à Saint-Sigismond



Avant : port comblé et abords dégradés.



Après : cale en pierre de pays, ponton et passerelle rejoignant le grand port.

Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

Dans le Marais poitevin et comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés. Le Parc naturel régional accompagne et conseille donc toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur... et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.

Le Parc agissant pour la préservation et la mise en valeur du cadre de vie s'efforce notamment d'accompagner au plus près des besoins et de promouvoir des solutions douces ou alternatives.

Qualité, identité territoriale et usages

Pour soutenir la qualité déjà présente sur le territoire, pour renforcer l'identité territoriale et faciliter les usages multiples du Marais, le Parc est à disposition des communes et des acteurs concernés pour étudier avec eux les meilleurs moyens de la préservation et de la mise en valeur de leur cadre de vie.

Depuis le classement du Marais poitevin en Parc naturel régional, les services du syndicat mixte sont donc mobilisés pour l'accompagnement des collectivités concernant :

- les documents communaux ou intercommunaux d'urbanisme et l'état d'avancement des révisions engagées ;
- les réglementations en matière de protection du patrimoine architectural ou paysager (état cartographié) ;
- les communes concernées par des plans de prévention de risques d'inondation ou des risques littoraux ;
- l'encadrement de la publicité dans les communes et l'identification (description, géolocalisation et photo) des affichages non autorisés ;
- les arrêtés et règlements locaux concernant la circulation des véhicules à moteur...



L'embellissement des entrées et des cœurs de bourgs

Le Parc conseille et accompagne ses communes pour la qualité paysagère mais aussi architecturale de ses villages et ensembles urbains ; notamment, l'amélioration des entrées de bourgs ou de ville et la mise en valeur des cœurs de bourgs.

Il s'agit d'apporter une aide technique pour l'aménagement d'espaces publics ou l'intégration de projets urbains d'ensemble, de projets architecturaux ou de projets routiers. L'accompagnement technique dispensé par le Parc intervient le plus souvent dès le début du projet (faisabilité réglementaire, esquisses, images de référence, enveloppe financière...) et permet une bonne sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux du territoire.

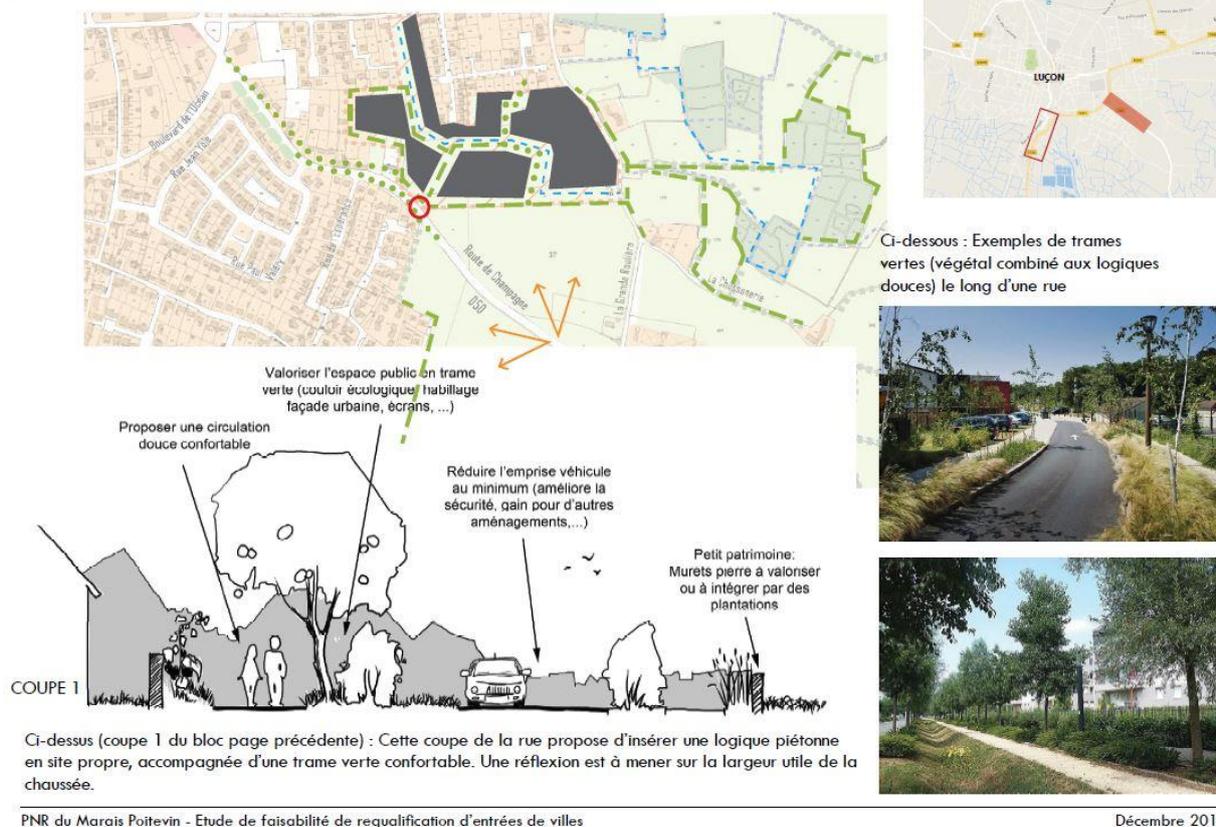


Les pré-études ainsi conduites et les conseils dispensés par le Parc naturel régional permettent également aux équipes municipales d'identifier tous les aspects d'un projet ; ce qui leur permettra de débattre, puis de se positionner, sur les suites à donner au projet.



Le Parc intervient sur sollicitation des communes. En 2016, l'action s'est concentrée sur les 3 villes-portes du Marais poitevin : Luçon, Fontenay-le-Comte et Niort, pour diagnostiquer, organiser la réflexion et construire des projets d'amélioration des entrées de ville en contact avec le Marais.

D1/ ENJEUX



Sur les secteurs à enjeux forts que sont les entrées des villes en contact avec le Marais (secteurs sud ou sud-ouest des 3 agglomérations), le Parc a porté une réflexion partagée avec les acteurs concernés dans chaque secteur : élus et services des villes, départements, EPCI...).

La première trame d'une étude de faisabilité de requalification paysagère a été co-construite afin d'aboutir à un schéma directeur paysager reposant sur des scénarii dessinés et chiffrés. Cette vision prospective partagée permettra d'envisager les futurs travaux par tranches, en gardant une cohérence globale à long terme.

2016 a aussi vu la préparation d'une convention de partenariat avec les CAUE des 3 départements, cadrant les futures actions communes dans la projection d'un « plan architecture » pour le Marais.

Enfin, le Parc a accueilli une formation ATHEBA, à destination des professionnels, dispensée par l'association Maisons Paysannes de France, sur la restauration thermique du bâti patrimonial.



Des documents d'urbanisme de qualité

Conformément aux orientations de la charte du PNR, le Parc a accompagné les révisions, modifications ou élaborations des documents d'urbanisme en vérifiant notamment les objectifs suivants :

- la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités de la zone humide du marais,
- la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de ville et village plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

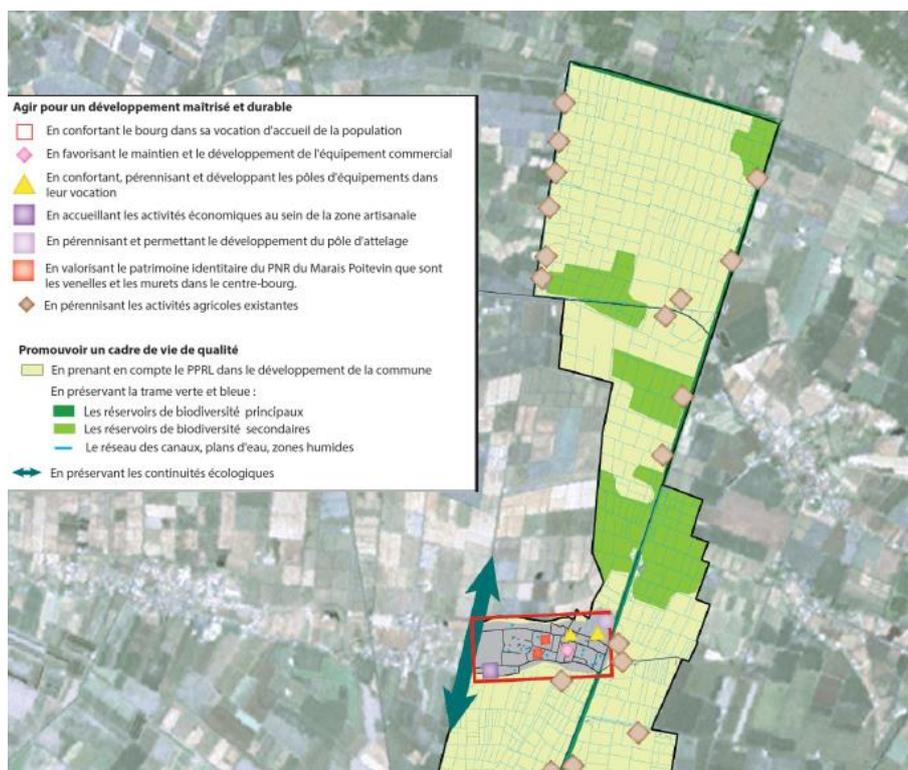


Les avis réglementaires du PNR

En 2016, le PNR a eu à instruire 5 dossiers de modification ou d'élaboration de document d'urbanisme. Une commission « avis réglementaires » composée d'élus membres du Bureau du syndicat mixte du Parc, a été créée afin d'instruire les demandes. 5 avis favorables ont été rendus au cours de l'année.

En outre, le PNR accompagne les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme en participant aux réunions PPA (Personne publique associée) et en rencontrant régulièrement les services urbanisme des EPCI ainsi que les services de l'État, pour sensibiliser les partenaires aux enjeux du territoire.

Le PADD du PLU de Sainte-Radegonde-des-Noyers cartographie et préserve la continuité écologique identifiée par le PNR du Marais poitevin.



La circulation des véhicules à moteur

Dès 2014, et au vu de la nécessité pour le PNR de connaître les règles de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, sur terre ou sur l'eau, les services du syndicat mixte ont conduit un diagnostic ainsi qu'un repérage sur le terrain des zones identifiées et des types de conflits d'usage rencontrés en zone sensible.



Rappel :

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique. (L362-1 Code de l'Environnement) = PAS DE HORS PISTE

La circulation est autorisée sur les voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique.

Le code général des collectivités territoriales permet au préfet, aux maires de réglementer ou d'interdire la circulation des véhicules sur certaines voies ou certains secteurs.

Les données recueillies depuis 2014 ont servi l'état zéro du territoire réalisé en 2015 et ont été intégrées à l'Observatoire du PNR en 2016.

Le diagnostic approfondi en 2016 a permis de recenser les espaces naturels sensibles et protégés concernés par une réglementation des véhicules à moteur terrestres, aériens ou nautiques. Ainsi, sur le territoire du PNR, la réglementation des véhicules à moteur s'applique sur :

- 4 RNN pour 5.444 hectares, 12 communes sont concernées ;
- 4 RNR pour 500 hectares, 4 communes sont concernées ;
- 5 APPB pour 2.665 hectares, 13 communes sont concernées ;
- 2 forêts domaniales pour 1000 hectares, 4 communes sont concernées ;
- 4 sites du Conservatoire du littoral et des milieux lacustres pour 922 hectares, 7 communes sont concernées.

Dans le cadre des aménagements de déplacements doux pédestres, cyclables et équestres sous maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire, le Parc a accompagné les collectivités à la mise en place de la réglementation des véhicules à moteur.

En effet, par arrêté motivé, le maire peut interdire l'accès de certaines voies de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre, soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques. Dans ce cadre, 3 communes ont signé 1 arrêté réglementant la circulation des véhicules à moteur en 2016.



Affichages publicitaires : concertation et solutions

Dans le cadre de la mise en conformité des affichages publicitaires avec les règles d'urbanisme, le Parc accompagné l'Etat, dès 2014, sur un certain nombre d'actions d'information et d'accompagnement auprès des communes. Le Parc a pris en charge les diagnostics locaux et s'est attaché à étudier et à proposer aux communes et aux acteurs locaux un accompagnement sur mesure pour remédier à la prolifération des panneaux publicitaires, s'accorder avec le cadre juridique et ses récentes évolutions (juillet 2015) et trouver des solutions alternatives.

L'ensemble des données récoltées sur le terrain par les services du PNR sont intégrées à l'Observatoire territorial et au SIG/SIT du Parc et sont mises à disposition des opérateurs publics qui le souhaitent.

En 2016, les services de l'État, en lien avec le Parc, ont organisé des réunions d'information et de sensibilisation auprès des élus et services techniques, notamment le 23 février 2016 à Fontenay-le-Comte, prolongeant ainsi celle menée le 10 septembre 2015 à Coulon.

Réunion du 23 février 2016 –
Fontenay-le-Comte



Des actions de police ont été menées en septembre 2016, conduisant à la dépose des pré-enseignes sur les principaux axes dans les trois villes-portes.

Exemples de résultats obtenus :



Avant : Coulon, face au parking d'accès aux quais.



Après : printemps 2016.



Avant : Triaize.



Après : décembre 2016

Dans les trois villes de Niort, Luçon et Fontenay-le-Comte, le Parc accompagne la réalisation des RLP :

- le RLP de Niort a été validé le 11 avril 2016. À la demande du Parc, le zonage du RLP avait été modifié de manière à intégrer les espaces de nature, portes du Marais poitevin dans les zones les plus restrictives en matière de publicité ;
- le Conseil municipal de Fontenay-le-Comte a prescrit l'élaboration d'un RLP le 04 octobre 2016 ;
- le projet de RLP de Luçon a été arrêté le 13 décembre 2016. Il devrait être adopté avant l'été 2017.

Le Parc accompagne également les communes dans leur démarche de jalonnement par de la signalisation d'information locale adaptée et normée, l'installation de relais information service (RIS) harmonisés à l'échelle du Marais poitevin. Une trentaine de RIS proposés par le Parc sont en cours d'installation et 11 communes ont demandé l'accompagnement du Parc pour la refonte de leur SIL, en remplacement des dispositifs publicitaires déposés.



Exemple de SIL installée à Saint-Sigismond



Exemple de RIS proposé par le Parc, installé à Arçais

Concernant les enseignes, l'avis des services de l'État est désormais requis dans le Parc et des expérimentations sont conduites avec des communes-test pour proposer aux pétitionnaires une charte des enseignes ; ce qui a été le cas avec la commune de Magné en 2016. Élaborées en lien avec l'Association des Petites Cités de Caractère et les UDAP, ces chartes jusqu'alors mises en œuvre dans le site classé, les sites inscrits, ou aux abords des Monuments Historiques sont élargis à toutes les communes, y compris en dehors des secteurs protégés.



Exemples d'enseignes de référence installées à Coulon et à Frontenay-Rohan-Rohan



Les habitants investis pour leur cadre de vie

L'embellissement durable des communes du PNR

Afin de promouvoir les alternatives aux pesticides, le Parc a mis en place un programme d'action visant à sensibiliser les acteurs publics et les habitants. Il a lancé, en juillet 2015, un appel à projets « embellissement durable des communes » auquel 35 communes ont répondu. Le programme d'action a été mis en œuvre en 2016 :

- formation à la gestion différenciée des élus et des agents en charge des espaces verts
- conseil sur l'aménagement et la gestion des cimetières existants,
- visites de pépinières, de projets d'aménagement de cimetières, etc.



Cette phase de sensibilisation s'est notamment concrétisée, pour une trentaine de communes, par la mise en œuvre de fleurissements participatifs des pieds de murs (voir ci-dessous).



Les « journées binettes et fleurissement des pieds de murs »

Les « journées binettes et fleurissement » ont réuni, dans la bonne humeur, des citoyens du Marais pour planter des essences locales susceptibles de limiter l'apparition des plantes jugées indésirables.

Tout un travail d'échange, d'information et de sensibilisation a été conduit par le Parc auprès des habitants volontaires pour participer au projet et s'investir lors des journées collectives de plantations pour fleurir les pieds de mur. Pour ce projet, le Parc a spécialement créé 3 mélanges de graines de fleurs locales ou adaptées au Marais et a édité un guide de mise en œuvre des semis.

Cette initiative est l'occasion de promouvoir et d'expliquer l'une des alternatives aux pesticides généralement utilisés pour désherber mais elle est également l'occasion, pour certains, de renouer avec la nature, notamment dans les bourgs et en ville, et l'occasion de démontrer qu'une bonne pratique durable peut s'avérer une initiative d'embellissement du cadre de vie, voire de convivialité entre voisins !



Agir en faveur d'un Marais partagé

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc joue un rôle important.

Le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

Partager les richesses du territoire et la connaissance

Le Parc est l'un des principaux pourvoyeurs de connaissances sur le Marais poitevin, à la fois parce qu'il anime des réseaux d'acteurs de la connaissance ou de la médiation des savoirs et à la fois parce qu'il porte ou accompagne un grand nombre d'actions qui favorisent le partage des savoirs sur les richesses du territoire.

Les partenaires de la connaissance et de la médiation des savoirs

L'OPN = près de 30 opérateurs scientifiques et techniques qui étudient le patrimoine naturel et mutualisent leurs savoirs au sein de l'Observatoire du patrimoine naturel, animé par le Parc.

Le RENET = 29 socio-professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable, spécialistes de l'animation et de la médiation grand public et pédagogique réunis régulièrement pour se co-former et développer des projets relatifs à l'EEDD. Deux nouveaux membres en 2016 : Céline Vigoureux, Au fil des contes (tapis à conter) et Yassir Yebba, Territoires alimentaires



L'éducation nationale avec qui un Pôle de Ressources Éducatives pour l'Action Culturelle (PREAC) intitulé « Cultures, identité, patrimoine, lecture plurielle d'un espace remarquable » a été mis en place en 2015 (signature de la convention) et une première session de formation qui s'est déroulée en mai 2016.

Ce dispositif permet aux acteurs suivants, Rectorat Poitou-Charentes, PNR du marais poitevin, Direction Régionale des Affaires Culturelles, université de Poitiers, École Supérieure du Professorat de l'Éducation, de travailler ensemble à la mise en œuvre de formation et à la création de ressources.

Les Universités et les établissements d'enseignement professionnel spécialisés dans la formation de formateurs ou attentifs aux qualités intrinsèques du territoire et soucieux de développer des connaissances de proximité ou des expérimentations grandeur nature. Le Parc reçoit régulièrement classes et étudiants, notamment issus de Lycées professionnels agricoles.

Les espaces régionaux de concertation EEDD au sein desquels le Parc participe à la mutualisation des connaissances, aux partages d'expériences, à la construction de partenariats.



Les centres de recherche (toutes disciplines confondues) étudiant le territoire ou ses ressources ; centres desquels le Parc est régulièrement partenaire pour les expériences grandeur nature ou pour l'accompagnement sur le terrain.



Les Parcs naturels régionaux des Régions concernées par le Marais poitevin :

- la Région Nouvelle Aquitaine (PNR des Landes de Gascogne, du Périgord-Limousin, de Millevaches en Limousin et le projet de PNR du Médoc)
- et les PNR de la Région Pays de la Loire (PNR de Brière, de Normandie-Maine, de Loire-Anjou-Touraine).

Les outils de transmission des savoirs en 2016

Le Parc conçoit et met en œuvre de multiples outils de médiation pédagogique grand public ou spécialisée. En 2016, plusieurs projets ont été réalisés :

- une exposition sur le Marais poitevin et le Parc naturel régional,
- une exposition sur les paysages des parcs naturels ligérien,
- une exposition sur le « Marais poitevin comment ça marche » (Maison du Marais poitevin) ;
- l'actualisation et la refonte de cinq « Petites fiches nature du Marais poitevin » ;
- un feuillet sur les chiffres clés de la biodiversité animale du Marais poitevin ;
- l'enrichissement du catalogue des ressources pédagogiques consultable via la médiathèque web du centre de ressources du Marais poitevin.



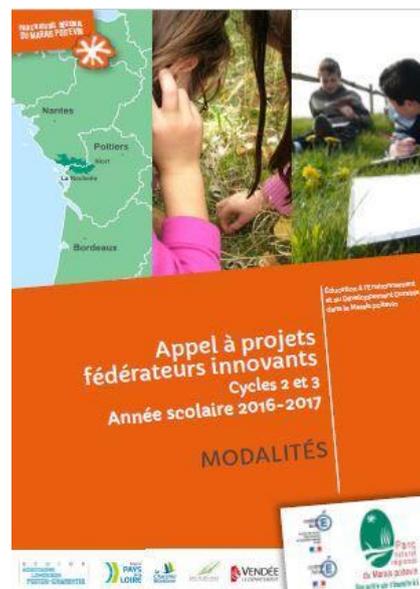
Le Centre de ressources du Marais poitevin est la plus importante base de données historique et culturelle sur le territoire, accessible en ligne via la médiathèque web. Animé par le Parc, le Centre est au service de tous ceux qui conduisent des recherches sur le Marais poitevin. En décembre 2016, les associations de protection de la nature réunies au sein de la Conférence des APNE ont pu découvrir le centre de ressources et les médiathèques en ligne.

Un 1^{er} appel à projets fédérateurs innovants en EEDD

Afin de nourrir le panel de prestations EEDD du territoire et d'identifier des prestations susceptibles de répondre aux critères de la marque « Valeurs Parc naturel régional », le Parc a lancé un appel à projet en partenariat avec les services de l'Éducation nationale et les membres du RENET.

12 projets concernant 9 écoles du territoire et 310 élèves de cycle 3 (81 CE2, 126 CM1, 103 CM2) ont été retenus :

- en Charente-Maritime : Courçon (2 projets), St Jean-de-Liversay (1 projet), Villedoux (1 projet)
- en Deux-Sèvres : Arçais (1 projet), Bessines (3 projets), Niort (1 projet)
- en Vendée : Le Mazeau (1 projet), Maillé (1 projet), Triaize (1 projet).



La Maison du Marais poitevin

En 2016, le Parc a réalisé une exposition temporaire « Le Marais poitevin, comment ça marche ? » pour la Maison du Marais poitevin qui est l'un des plus importants sites de visite du territoire.

En parallèle, le Parc a financé une étude sur la faisabilité du réaménagement de la Maison avec proposition de scénarios chiffrés et plan d'aménagement avec phases des travaux. Cette étude va permettre de poursuivre la réflexion sur la nécessité de revoir et réaménager ce site-phare du Marais poitevin.

Le Marais poitevin hors du territoire

Le Marais poitevin était également hors les murs, en 2016, via plusieurs expositions :

- "Le rêve de l'anguille" à la Maison de l'Erdre à Carquefou (Loire-Atlantique),
- "Paysages des Pays de la Loire" présentée au Centre Beautour à La Roche-sur-Yon ,
- "Regards sur le Parc naturel régional du Marais poitevin" exposée dans le hall de l'Hôtel de département de Charente-Maritime à La Rochelle.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin était de nouveau à l'honneur au Festival International du Film Ornithologique (FIFO) à Ménégoute dans les Deux-Sèvres. D'immenses photographies du territoire, exposées sur un espace de 50 m², accueillait les dizaines de milliers de visiteurs.



Autre présence du Parc sur des manifestations hors territoire :

- Le Congrès des Parcs naturels régionaux de France,
- La Fête du Parc naturel régional Cap et Marais d'opale.

La formation et la sensibilisation des acteurs locaux

Le Parc anime de multiples occasions de transmission des savoirs, notamment des formations pour les professionnels du territoire et l'accueil d'étudiants (lycées et études supérieures).

- 70 futurs bateliers (2 stages PNR),
- 38 bateliers déjà en activité,
- 19 agents des sites de visite et des offices de tourisme (2 sessions),
- 171 étudiants (lycées agricoles, BTS, université...)
- 10 enseignants au stage PREAC.



Le Parc assure également l'information et la sensibilisation de nombreux socio-professionnels, élus, habitants intervenant sur le territoire lors de réunions dédiées, de colloques ou journées d'études.

- exploitants agricoles (MAE),
- socio-professionnels et élus (journée-colloque OPN, journées d'échange...),
- élus et agents communaux (demi-journées sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts),
- habitants (demi-journées de fleurissement ou de plantation),
- membres du RENET.



échanges avec une délégation d'élèves venus de Picardie



réunion du réseau RENET

Le partage d'expériences techniques et scientifiques

« Passages à Loutres » : l'expérience du Marais poitevin

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe, le PNR du Marais poitevin a été sollicité pour intervenir lors du séminaire de restitution du bilan PNA Loutre le 17 juin 2016 à Limoges. Le chargé de mission Parc a présenté les travaux conduits sur les aménagements à Loutres créés dans le Marais poitevin : « Les passages busés sous chaussée – Technique et coûts ». Un partage d'expérience bénéfique pour les territoires confrontés à la mortalité des Loutres aux abords des voies de circulation routière.

La lutte contre les rongeurs déprédateurs : une préoccupation nationale

Le PNR du Marais poitevin a soutenu le colloque national organisé par la FDGDON de Vendée et la FREDON Pays-de-Loire, à Fontenay-le-Comte, le 16 novembre 2016 : « Les rongeurs aquatiques envahissants, enjeux territoriaux et sanitaires ».

Organisé pour échanger sur la lutte contre les rongeurs déprédateurs : ragondins et rats musqués, le colloque a réuni de nombreux acteurs concernés.

Suite au colloque, le PNR poursuit ses actions de conseil et d'assistance auprès de 3 FDGDON sur le Marais Poitevin et accompagne le suivi des stratégies de lutte conduites sur le territoire.

Participer à la prise de conscience des risques et promouvoir les alternatives

Les risques littoraux et les risques d'inondation

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque de submersion est l'un des objectifs porté par les Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) engagés sur la façade maritime du Parc naturel régional du Marais poitevin. Ces programmes sont sous la maîtrise d'ouvrage de trois syndicats mixtes (Syndicat mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay ; Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes ; Syndicat mixte hydraulique du Nord Aunis), responsables de l'engagement d'actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque de submersion sur le territoire.

Le PNR est un acteur du territoire au service de ces syndicats mixtes dans la mise en œuvre des Programmes d'action de prévention des inondations. Il prend également l'initiative d'engager des actions relatives à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque de submersion dans le cadre de son programme d'actions annuel. En effet, le PNR a l'ambition d'organiser en 2018 un séminaire international de 2 jours afin de mettre en valeur l'expérience des acteurs locaux, de la confronter à d'autres démarches initiées ailleurs dans le monde. Il s'agit à la fois de faire un point sur la situation des connaissances du relèvement du niveau des océans, sur les actions mises en œuvre ici et ailleurs et de profiter de ces rencontres pour sensibiliser les élus locaux et les habitants sur ces sujets, dont la gravité reste dans les mémoires.

La chalarose

Courant 2016, le PNR a œuvré, aux côtés des acteurs du territoire pour informer, sensibiliser et prévenir le grand public et les socio-professionnels de l'arrivée de la chalarose (maladie létale du frêne).

Des réunions publiques, de nombreuses communications dans la presse et sur le site internet du Parc ont contribué au phénomène de compréhension et d'appropriation du risque mais aussi à la sensibilisation aux solutions alternatives et palliatives (plantations dès aujourd'hui de nouvelles essences, surveillance accrue...).

Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc

Bienvenue dans le Parc naturel régional du Marais poitevin

Suite au classement en « Parc naturel régional », chaque commune labellisée a reçu une aide du Parc pour la fourniture et la pose de 2 panneaux « Commune du Parc naturel régional du Marais poitevin » aux principales entrées de bourgs.



Un appel d'offres a été lancé à l'automne 2015 et un travail de localisation précise des panneaux a été réalisé par le Parc avec le concours des communes et les services techniques des 3 conseils départementaux.

La pose a été réalisée par secteur :

- Syndicat mixte des Pays du Talmondais, des Achards, du Moutierrois et du Mareuillais : fin d'année 2015,
- Communes de Charente-Maritime : janvier-février 2016,
- Pays de Luçon : avril 2016,
- Secteur des Deux-Sèvres : fin mai 2016,
- Secteur du Pays de Fontenay le Comte : août-septembre 2016.

Au total, 180 panneaux ont été posés. Les services du Parc ont transmis à chaque commune un procès-verbal de désaffectation ainsi qu'un certificat administratif afin de restituer les panneaux aux communes.



Le Parc du Marais poitevin dans les médias

Le Parc agit pour faire connaître, via différents média, la nature de ses actions afin de renforcer le sentiment d'appartenance au Parc et de diffuser les exemples de bonnes pratiques. En 2016, le bilan est le suivant :

Presse locale

En 2016, le Parc a édité 24 communiqués de presse, dont 22 ont donné lieu à une conférence de presse.

Presse régionale

TV : France 3 : 11 JT

Presse nationale

TV : TF1 : 10 minutes au JT de 13h ; Arte (Paysage d'ici et d'ailleurs) ; TV5 Monde (Émission culinaire) ; M6 (Cauchemar en cuisine) ; D8 (Les animaux de la 8)

Radio : Europe 1 / France Inter

Magazine : L'express (dossier complet en édition régionale) / Maisons et travaux (10 pages sur le paysage et le bâti du Marais poitevin).



Réseaux sociaux

Le Parc s'est investi pour renforcer sa présence sur les réseaux sociaux, suite à une stratégie mise en place fin 2015. Plus de contenus, plus de visuels, plus d'actualités et de retours terrain, plus d'interactivités, plus de renvois vers le nouveau site internet du Parc... une démarche qui paie : le compte Facebook du Parc est passé de 1 100 followers en décembre 2015 à 1 754 fin 2016.

Un air de fête : l'occasion de rencontres et de découvertes du Marais poitevin

Diverses opportunités festives et opportunités de découverte sont également l'occasion d'informer, de sensibiliser et de partager des connaissances sur le Marais poitevin avec le grand public :

- ouverture des marais communaux,
- mise à l'herbe des vaches par bateau,
- journées de l'environnement,
- Maraisthon,
- fête du frêne têtard,
- fête du vélo,
- fête du Patrimoine vivant,
- fête des 30 ans du centre social de Coulon
- journée « trier pour mieux valoriser nos déchets » à Luçon...



Au total, près de 8 000 visiteurs ont été accueillis dans le Marais poitevin lors de ces manifestations dont notamment, 400 élèves, lors des Journées de l'environnement et 235 participants aux animations réalisées au sein du Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré.



En outre, le Parc apporte une aide logistique (prêt de matériel, d'expositions, flyers...) aux manifestations structurantes de son territoire :

- le Festival Jardins et nature à Fontenay-le-Comte,
- « Soyez Marans ! » à Marans,
- Une exposition sur la seconde guerre mondiale à Mauzé-sur-le-Mignon...



Animer la participation territoriale

Le Marais poitevin dispose d'un socle identitaire très fort qui soude tout le territoire et lie tous ses habitants et acteurs. Le projet de Parc naturel régional a permis de partager les attentes de tous les profils d'acteurs et de les croiser avec les enjeux environnementaux, économiques, sociaux, paysagers... auxquels le Marais poitevin est confronté. Aujourd'hui, les attentes sociales et sociétales sont fortes et les fragilités et les risques sont majeurs.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'appuie sur la participation de ses habitants à la vie du marais pour sensibiliser aux problématiques contemporaines et pour renforcer leur engagement pour leur territoire.

Des habitants qui s'intéressent au marais d'aujourd'hui

La population du Marais poitevin est répartie sur un vaste territoire (environ 70 kilomètres de long sur 30 de large) principalement composé de communes rurales de quelques centaines d'habitants, de quelques bourgs de 2 à 5.000 et de villes-portes de l'ordre de 10 à 15.000 habitants et d'agglomérations moyennes autour de 60.000 à 70.000 habitants. Cette configuration ainsi que l'organisation du réseau routier et les bassins d'emplois ont progressivement fait évoluer les profils de population et le Marais poitevin compte de nombreux nouveaux arrivants qui connaissent peu le Marais mais sont conscients de ses spécificités.



Les élus des communes jouent un grand rôle dans l'information et la sensibilisation des habitants à la vie de marais. Le PNR les accompagne dans leurs démarches de valorisation des travaux d'aménagement ou de réhabilitation qui sont conduits sur leur territoire, afin de renforcer la connaissance et l'appropriation de l'identité maraîchine par les populations.

Diverses inaugurations ou opérations ponctuelles impliquant les habitants et les enfants des écoles ont été proposées par les communes du PNR en 2016, parmi elles :



- une opération de plantation au Mazeau avec l'école communale,
- une inauguration de passerelle à Saint-Sigismond,
- l'ouverture d'une salle des fêtes à Maillé après complet réaménagement du bâtiment et de ses abords...

Des projets de valorisation des patrimoines du Marais accompagnés par le PNR

Le PNR accompagne, à la demande des porteurs de projets, les initiatives de mise en valeur des patrimoines culturel, naturel, paysager... du Marais poitevin. Ainsi, quel que soit le type de projet de valorisation, habitants, élus, associations... peuvent être accompagnés en termes de méthodologie ou pour approfondir les contenus de leurs projets.

Les services du PNR ont ainsi, en 2016, rencontré et accompagné de nombreux projets ; par exemple :

- accompagnement d'élus et d'habitants à la conception d'un sentier du patrimoine à Magné ;
- accompagnement d'élus et de chasseurs à la création d'un sentier nature sur le communal de Sansais ;
- assistance-conseil à la mise en place d'une nouvelle muséographie à la Maison du maître de digues à Chaillé-les-Marais ;
- assistance conseil à la mise en place d'une nouvelle muséographie à la Maison de la meunerie à Nieul-sur-l'Autise ;
- assistance-conseil pour l'interprétation du couloir d'accès de la réserve ornithologique de Saint-Denis-du-Payré, etc...

Les temps forts incontournables de l'identité maraîchine

Les fêtes de la mise à l'herbe :

- dans le marais mouillé non accessible par voie terrestre (voir ci-dessous à La Garette-Sansais, le 23.04.16),
- dans les marais communaux.

Devenus des incontournables de l'identité des habitants et acteurs du Marais poitevin, les mises à l'herbe printanières du bétail pour l'estive sont très appréciées du grand public, des élus et des éleveurs qui perpétuent là une tradition séculaire mais modernisée.

Les fêtes de la mise à l'herbe rythment l'année tant dans le marais mouillé que dans les grands marais. Elles permettent aux éleveurs de se retrouver, d'échanger et de rencontrer les habitants, les associations, les élus... qui viennent à leur rencontre.

Le Parc accompagne ces temps forts qui sont l'expression actuelle de savoir-faire et de spécificités adaptés au monde d'aujourd'hui et d'un grand intérêt socio-économique, environnemental et paysager.



Un événement partagé avec les habitants et les élus du Marais...



Animer le Parc naturel régional

Afin d'animer la gouvernance du Parc naturel régional du Marais poitevin, les élus du syndicat mixte de gestion du label ont consolidé, courant 2016, les instances de concertation entre acteurs du territoire et élus ainsi que l'organisation décisionnelle et l'instruction des dossiers.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin anime et coordonne la concertation entre acteurs et entre élus du territoire.

Une gouvernance élargie

Depuis 2014, le PNR du Marais poitevin a réorganisé sa mission de coordination avec la mise en place et l'animation d'instances de concertation. En 2016, de nouvelles instances ont été mises en place en complément :

- la commission « avis réglementaires » (voir ci-dessous),
- la Conférence des Chambres d'agriculture réunissant les chambres des 3 départements ;
- 4 commissions thématiques composées d'élus et de partenaires : « aménagement et cadre de vie », « environnement », « agriculture » et « finances » ;
- le Conseil Scientifique et Prospectif du PNR (voir page 57) ;
- le Comité d'évaluation, composé de 25 partenaires et acteurs locaux, structuré en 2016, il se réunira courant 2017.

Chacune de ces instances est animée par un ou plusieurs élus référents, membres du Bureau du PNR.

Des procédures renforcées

Le Parc a mis en place une commission « avis réglementaires », composée d'élus membres du Bureau du Parc. Conformément au code de l'environnement, la commission émet les avis concernant l'instruction des documents d'urbanisme de planification, des règlements de publicité et tout projet soumis à étude d'impact environnemental.

En 2016, 3 avis ont été rendus sur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : ICPE agricole, ICPE Industrielle et également Loi sur l'eau, Aménagement foncier, ENR ; 1 avis ICPE d'exploitation de carrières à Moreilles, 1 avis ICPE sur la poursuite de l'exploitation d'une unité de méthanisation suite à l'extension du plan d'épandage à Benet, 1 avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation à Mareuil-sur-Lay-Dissais.

D'autres avis ont par ailleurs portés sur :

- le Règlement local de publicité de la ville de Niort,
- les PLU (voir chapitre « documents d'urbanisme »),
- et dans le cadre de Natura 2000 (études d'incidence).

Des réseaux dynamiques d'acteurs locaux

Le PNR coordonne plusieurs réseaux de socio-professionnels et assure, au sein de chacun, une dynamique de concertation, de réflexion, d'échanges, voire de co-construction de stratégie ou de projets.

En 2016, le réseau d'éducation à la nature, à l'environnement et au territoire Marais poitevin (RENET) s'est réuni à plusieurs reprises pour collaborer sur l'appel à projet EEDD lancé par le PNR, pour élaborer le référentiel de la marque Parc consacré aux prestations éducatives et pour échanger sur leurs pratiques et se former lors de rencontres (exemple « art et nature » à Niort).

Les membres du réseau de l'observatoire du patrimoine naturel (OPN) ont fêté les 10 ans des journées de l'OPN (préparé en 2016 et organisé exceptionnellement le 10 février 2017) et ils ont renouvelé leur attachement au réseau en signant la charte de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.



Les membres du réseau des acteurs de la promotion concertée du Marais poitevin ont quant à eux accompagné la communication sur la destination Marais poitevin et assuré le suivi de la mise en œuvre des outils de communication accompagnant le projet (kit de belles photos du Marais sur clé USB, dossiers, etc...).

La Conférence des Associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) a poursuivi le travail engagé depuis 2014 sur l'évaluation de la mise en œuvre de la charte et l'observation de l'évolution du territoire et a notamment contribué au bilan triennal (produit pour mai 2017) sollicité par l'État et par le Conseil national de protection de la nature.

Enfin, sont également régulièrement actifs les différents comités de pilotage thématiques, territoriaux ou supra territoriaux tels Natura 2000, Life, Paysage, Tourisme fluvial... animés ou co-animés par le Parc.

Des engagements confirmés au niveau national, régional et européen

Le PNR du Marais poitevin participe régulièrement aux réseaux socio-professionnels nationaux ou régionaux et s'inscrit dans les dynamiques de développement qu'ils impulsent.

Avec les 2 réseaux informels des Parcs naturels de la Région Nouvelle Aquitaine (4 PNR + 1 PNR en projet) et de la Région Pays de la Loire (4 PNR), le PNR du Marais poitevin s'est engagé, en 2016, dans deux grands projets :

- en Nouvelle Aquitaine, un projet Life inter-Parcs sur la participation citoyenne concernant les enjeux de préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité associée ; le PNR du Marais poitevin est le coordinateur du projet ;
- en Pays de la Loire, un travail conjoint sur la mise en œuvre de la marque Parc pour les productions agricoles et notamment la viande bovine issue d'un élevage à l'herbe.

Avec la Fédération des PNR de France, le Parc a participé aux différentes réflexions nationales engagées notamment au sein des commissions thématiques (agriculture, biodiversité, littoral, communication,

aménagement, évaluation, finances...) et à la réflexion nationale présentée lors du congrès national en octobre 2016 à l'écomusée de Marquèze sur les relations Homme – Nature dans les PNR.

Au sein du Réseau des Grands Sites de France, le PNR, en tant que membre actif co-fondateur du réseau, poursuit activement son implication dans les réflexions nationales ; en octobre 2016, il a participé aux rencontres organisées à Aix-en-Provence.

En tant que membre de l'association RAMSAR France et en tant que candidat à la labellisation, le Parc du Marais poitevin a participé aux rencontres organisées par le réseau, notamment la journée consacrée à l'INZH et il a participé à la journée mondiale des zones humides comme chaque année.

Le PNR participe au réseau européen des programmes LIFE Nature. Chaque année, les membres de ce réseau se rencontrent, afin de permettre un échanges d'informations et de "bonnes pratiques", et de créer un réseau de ressources utiles. En 2016, les rencontres se sont tenues les 7 et 8 novembre à Auzat en Ariège.

D'autres réseaux nationaux, tels celui de l'association Rivages de France ou les réseaux naturalistes (par espèces par exemple), dans lesquels le PNR du Marais poitevin est représenté, sont également l'occasion d'échanges d'expériences chaque année. Le même principe s'applique pour les réseaux régionaux, notamment les réseaux de type cluster (écohabitat), les réseaux nature et environnement (ORE (observatoire régional de l'environnement), CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)...) ou les réseaux d'éducation (ERC (espaces régionaux de concertation EEDD), Graine, IFREE...).

Des partenariats formalisés

Le PNR du Marais poitevin a développé, en 2016, la formalisation de ses relations partenariales avec plusieurs opérateurs, notamment au travers de conventionnements (cadre ou opérationnel) mais aussi de chartes :

- des conventions de partenariat-cadre et/ou des conventions opérationnelles annuelles ou pluriannuelles ; par exemple avec les 3 Chambres départementales de l'agriculture ou les 3 CAUE (Vendée, Charente-Maritime, Deux-Sèvres) ;
- des conventions de réseaux co-signées par les membres ; le RENET et l'OPN ; accueil de 2 nouveaux membres du RENET en 2016 et signature d'une nouvelle charte d'engagement au sein de l'OPN ;
- des conventions entre collectivités (notamment les communautés de communes ou d'autres EPCI) concernant des projets ou des services rendus : communauté de communes Aunis Atlantique ou Pays né de la mer par exemple.

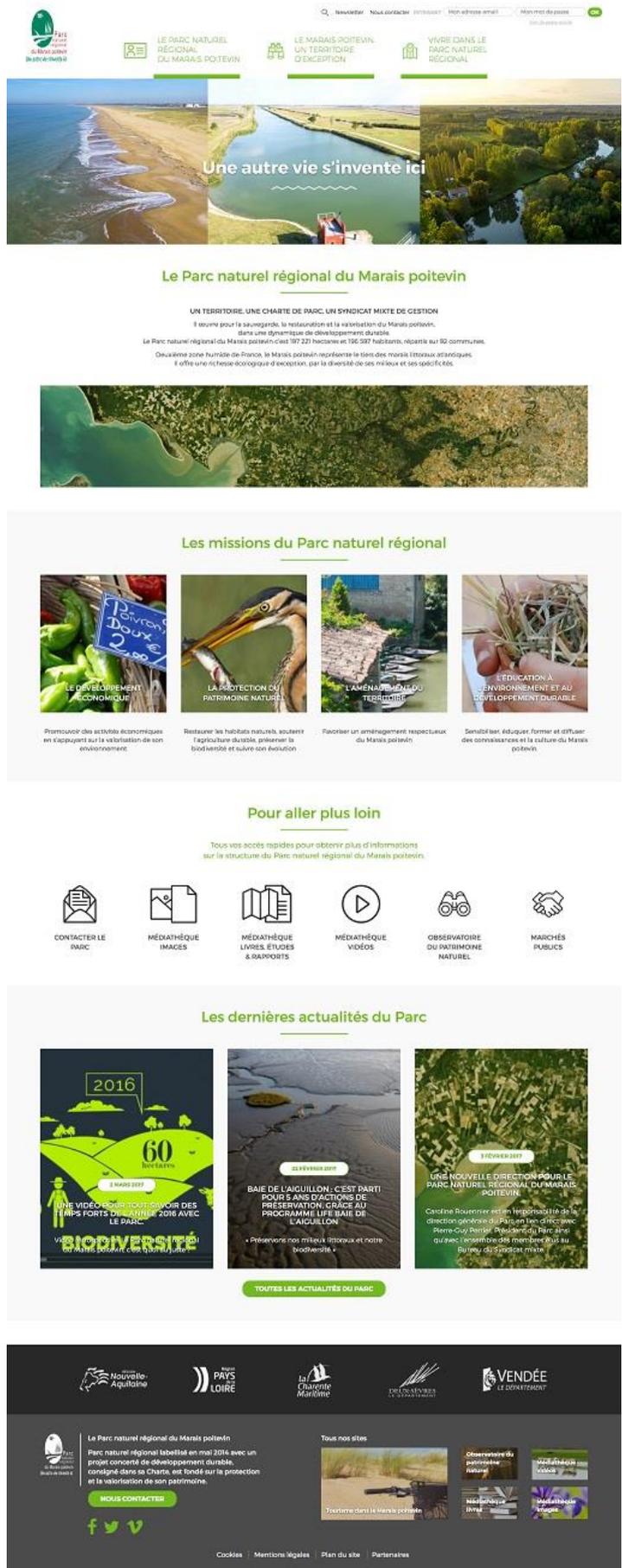
Un nouveau site web pour le PNR

Le PNR du Marais poitevin a entièrement repensé le site internet institutionnel pour qu'il devienne un véritable outil d'information au service des acteurs du territoire, des élus et des habitants. Les informations concernant les missions et les actions du PNR sont beaucoup plus accessibles, plus claires et plus synthétiques. Des actualités sur l'activité du PNR sont régulièrement mises en lignes sur le site. Des accès rapides permettent aussi aux utilisateurs d'accéder à certaines rubriques complémentaires.

Un agenda affiche une sélection d'évènements phares et identitaires du territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Un Intranet permet aux élus, aux membres du Conseil scientifique... d'avoir un espace personnalisé pour accéder aux informations et documents importants de la structure.

<http://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>



Développer la connaissance, l'observation et l'analyse

Le Parc du Marais poitevin s'appuie sur les opérateurs de la connaissance et de l'analyse scientifique et technique pour mieux appréhender l'avenir de son territoire et expérimenter dès aujourd'hui des alternatives aux risques, des idées à développer, des champs de connaissance à approfondir...

En développant des partenariats ciblés avec des scientifiques et des spécialistes de nombreuses disciplines, le Parc du Marais poitevin favorise l'enrichissement des connaissances afin d'aider les élus et les acteurs locaux dans leurs décisions.

La mise en œuvre de l'Observatoire territorial du Marais poitevin

Comme suite à l'élaboration, courant 2014 et 2015, du dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte de PNR et du dispositif d'observation de l'évolution du territoire (en référence aux cadres légaux applicables aux PNR), le Parc a engagé en 2016 la structuration de l'Observatoire territorial du Marais poitevin.

S'appuyant sur le Système d'information territoriale et le système d'information géographique déjà en place au sein des services du syndicat mixte et s'appuyant sur un réseau d'acteurs producteurs de données, le Parc a commencé à organiser la capitalisation des données issues des opérations conduites sur le territoire : résultats d'actions, inventaires techniques, données naturalistes scientifiques, fonds photographiques, etc...

Inspiré du modèle de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin en place depuis 2004, l'Observatoire territorial est à la fois une gigantesque base de données pluridisciplinaire sur le territoire (données qualifiées et sourcées, souvent cartographiables) et à la fois une démarche d'analyse, d'animation de réseaux et de prospective.

L'observatoire territorial du Marais poitevin est mis en œuvre par le syndicat mixte du PNR mais fait également participer les partenaires du PNR (signataires de la charte et acteurs locaux au sens large impliqués sur le territoire). En 2016, par exemple, les réflexions sur l'évaluation amorcée depuis 2014 avec les membres de la Conférence des APNE ont pu se poursuivre et ont donné lieu à des ajustements d'indicateurs. Autres exemples de collaboration pour l'échange ou la production de données : l'EPMP, les Chambres d'agriculture, l'université de Poitiers, le CNRS LienSs, etc...

Courant 2017, le Comité d'évaluation, composé de 25 partenaires et acteurs locaux et construit durant l'année précédente, sera réuni. Il aura pour mission d'accompagner l'observation territoriale et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte de Parc naturel régional.

Parallèlement à la mise en place de l'Observatoire territorial, d'autres observatoires complémentaires, plus thématiques, sont en construction.

En 2016, on notera l'observatoire photographique initié dans le cadre du Plan Paysage du Marais mouillé. Cet observatoire permettra d'évaluer l'évolution de l'état des frênes, le succès ou non des plantations conduites et d'adapter les futurs projets paysagers mais aussi de sensibiliser les habitants et les élus à l'évolution du paysage. Il reposera à la fois sur de nouvelles prises de vues des paysages sélectionnés et à la fois sur les fonds iconographiques très riches du Centre de ressources du Parc du Marais poitevin (35.000 items).

Les partenariats scientifiques

Le conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin

Le Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin a construit en 2016 son premier conseil scientifique et prospectif. À l'instar des autres Parcs naturels régionaux, le PNR du Marais poitevin a choisi d'associer à sa gouvernance une instance consultative autonome composée de spécialistes à même de conduire des réflexions scientifiques pluridisciplinaires, de s'interroger sur l'avenir du Marais et de construire des propositions concrètes afin d'accompagner au mieux la décision publique sur le territoire.

Nommé intuitu personae par le Président du Parc, en accord avec le Bureau, les membres du Conseil scientifique sont spécialisés dans une discipline en lien avec le Marais poitevin et ses multiples ressources, naturelles et sociales : écologie, géographie, hydrologie, histoire, sociologie... La composition du Conseil (14 experts) a été arrêtée le 28 octobre 2016 et le premier séminaire convoqué en janvier 2017.

Les premiers échanges se sont concentrés sur 3 des grandes problématiques actuelles :

- les enjeux du réchauffement climatique et ses conséquences sur le littoral du Marais poitevin comme sur l'ensemble de l'ancien golfe marin aux prises avec la montée des océans ;
- les enjeux économiques et écologiques qui sont étroitement liés sur le territoire et qui conditionnent les efforts de préservation des prairies, le soutien à l'élevage, l'accompagnement des exploitants... dans le respect des équilibres sociaux et environnementaux ;
- la gestion du risque et l'anticipation de l'avenir paysager, économique et écologique du Marais, face à la menace de la Chalarose (maladie incurable du frêne).

Les partenariats PNR / CNRS :

20 ans d'expérimentations sur les prairies

Après 20 ans de partenariat de recherches avec le laboratoire Ecobio CNRS de l'Université de Rennes 1 sur le marais communal des Magnils-Reigniers, l'année 2016 clos cette vaste expérimentation unique en son genre. Depuis 1996, Ecobio CNRS étudie l'évolution des communautés végétales en fonction des pratiques agricoles et de la gestion de l'eau.

Le Parc et la commune accompagnent l'expérimentation depuis le début, en collaboration avec les éleveurs qui utilisent le marais communal. Cette étude aura permis, au fil des années, aux chercheurs d'identifier très précisément les caractéristiques végétales des prairies subsaumâtres du Marais poitevin. Des travaux qui ne manqueront pas d'être valorisés par l'Université.

Une thèse de géologie sur les submersions marines

En 2016, Le Parc a poursuivi son partenariat avec l'unité Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs) de l'Université de La Rochelle en apportant son soutien financier à une étude de recherche scientifique relative aux "enregistrement sédimentaires des submersions marines et des tempêtes en milieu côtier" (2015 à 2017).

Ce travail de recherche scientifique est réalisé dans le cadre d'une thèse universitaire. Les enseignements de ces travaux seront présentés en 2017 lors de séminaires scientifiques organisés dans le cadre du programme Life Baie de l'Aiguillon.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2, rue de l'église - 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr
<http://pnr.parc-marais-poitevin.fr>

